

# JOURNAL OFFICIEL

## DES

### ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOISMATAHITI 65.  
N<sup>o</sup> 15

TE VEA A TE HAU NO TE MAU HAAPAO RAA FARANI I OTEANIA

MAHANA 1  
NO ATETE 1916.

## ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS	3 MOIS
Etablissements français de l'Océanie.	10 fr.	5 fr.	3 fr.
France, Colonies et Union postale. . . .	20 fr.	11 fr.	6 50

## ABONNEMENTS ET ANNONCES

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie, à Papeete.

PRIX DU NUMÉRO : 25 CENTIMES.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

## ANNONCES ET AVIS

Avis inséré en plein texte : la ligne.	1 *
Le même, renouvelé : la ligne. . . . .	0 50
Annonces ordinaires : la ligne. . . . .	0 40
id. renouvelées : la ligne. . . . .	0 20

## SOMMAIRE

## PARTIE OFFICIELLE

1916		Pages
	ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE	
19 juillet. . . . .	Décision portant qu'une somme de 240 francs sera mandatée au nom de M. Chevolot, Chef du Service de l'Enseignement, pour être répartie entre douze élèves ayant passé leur certificat d'études avec succès. . . . .	375
20 juillet. . . . .	Arrêté fixant à 0 fr. 10 la vente des timbres de la Croix-Rouge, destinés à suppléer à l'absence momentanée de figurines à 0 fr. 10. . . . .	376
20 juillet. . . . .	Arrêté portant de 300 à 600 grammes la ration de pain des internés austro-allemands. . . . .	376
20 juillet. . . . .	Arrêté rendant exécutoires divers rôles supplémentaires et principaux des perceptions des Gambier, Rapa, Papeete et Taravao, pour les années 1915 et 1916. . . . .	377
20 juillet. . . . .	Arrêté rendant exécutoire le rôle supplémentaire de la prestation urbaine, de la taxe sur les chiens et des concessions d'eau de la Commune de Papeete, pour le 2 <sup>me</sup> trimestre 1916. . . . .	377
20 juillet. . . . .	Arrêté autorisant le Trésorier-Payeur à faire emploi dans ses écritures du montant des cotes non recouvrées des perceptions des archipels, pendant l'année 1914. . . . .	378
31 juillet. . . . .	Arrêté ouvrant divers crédits supplémentaires aux titres de divers chapitres du budget de l'exercice 1916. . . . .	378
	Nominations, mutations, mouvements. . . . .	378
	Errata aux J. O. dn 15 décembre 1915 et 15 juillet 1916. . . . .	379
	TABLEAU D'HONNEUR	
	M. Marcel Fléjo. . . . .	379
	AVIS OFFICIELS	
	Avertissement sur allocataires. . . . .	379

## PARTIE NON OFFICIELLE

	RADIOTÉLÉGRAMMES	
	Radiotélégrammes reçus par la station de T. S. F. de Mahina. . . . .	380

## NÉCROLOGIE

M. Teraiharoa a Teraiharoa. . . . .	383
-------------------------------------	-----

## NOUVELLES DIVERSES

Le 14 juillet à Papeete. . . . .	383
Ce que sont les Allemands naturalisés. . . . .	385
L'Œuvre du Soldat tahitien. . . . .	387
Le Café du Soldat. . . . .	387
Concours de tir du 16 juillet 1916. . . . .	388
La Croix-Rose. . . . .	388
La goëlette "Ysabel May". . . . .	389

## AVIS DIVERS

Bons de la défense nationale. . . . .	390
Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. — Avis. . . . .	390

## STATISTIQUES

Situation financière de la Caisse agricole au 1 <sup>er</sup> juin 1916. . . . .	391
Observations météorologiques de la station de Papeete, pour le mois de mai 1916. . . . .	393
Annonces diverses. . . . .	392

## PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DE L'AUTORITÉ MÉTROPOLITAINE

DÉCISION portant qu'une somme de 240 francs sera mandatée au nom de M. Chevolot, Chef du Service de l'Enseignement, pour être répartie entre douze élèves ayant obtenu le certificat d'études avec succès.

(Du 19 juillet 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'arrêté du 26 juin 1916, concernant les dispositions ayant

pour objet d'encourager la diffusion de la langue française dans les milieux indigènes;

Vu les examens passés en juin et juillet 1916, pour l'obtention du certificat d'études primaires dans les différents districts de Tahiti et Moorea;

Vu les propositions faites par le Chef du Service de l'Enseignement, en vue d'accorder des récompenses aux élèves qui ont passé leurs certificats d'études avec le plus de succès, lors de ces divers examens;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup>. — Une somme de deux cent quarante francs sera mandatée au nom de M. Chevolot, pour être versée, par fraction de vingt francs, aux parents ou tuteurs des douze élèves dont les noms suivent :

Tetuanui a Temiona.....	de Taravao.
Tehavaru a Varuamana.....	Papetoai.
Gustave Terorotua.....	Mataiea.
Joseph Bourne.....	Paea.
Hiuraitua a Teharuru.....	id.
Teamo' Tahiarui.....	Papeete.
Théodore a Vii.....	id.
Roo a Tihoni.....	id.
Haereraaroa (Marie).....	id.
Maua Jeanne.....	id.
Sophie Aubry.....	Faâa.
Gobray (Lucie).....	Papeete.

Art. 2. — La dépense sera supportée par le chapitre 12 : *Service d'intérêt social et économique*, art. 10 : *Instruction publique*, § Matériel et frais divers.

Art. 3. — Le Secrétaire Général et le Chef du Service de l'Enseignement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 19 juillet 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

*Le Secrétaire Général p. i.,*

A. SOLARI.

*Le Chef du Service de l'Enseignement,*  
CHEVOLOT.

ARRÊTÉ fixant à 0 fr. 10 le prix de vente des timbres de la Croix Rouge, destinés à suppléer à l'absence momentanée de figurines de 0 fr. 10.

(Du 20 juillet 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'épuisement actuel des timbres-poste à 0 fr. 10 et l'insuffisance du stock de ceux à 0 fr. 05;

Considérant qu'il est urgent de prendre des dispositions immédiates pour suppléer à cette pénurie de valeurs d'affranchissement, en attendant l'arrivée d'un nouvel approvisionnement de figurines à 0 fr. 10 dont l'envoi a été annoncé par le Département;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup>. — Les timbres-poste de la Croix-Rouge restant en

approvisionnement à la date de ce jour, seront vendus au public à raison de 0 fr. 10.

Art. 2. — Ils ne pourront servir que pour l'affranchissement exclusif des lettres simples du régime intérieur ou franco-colonial, présentées aux guichets du bureau de Papeete et déposées immédiatement à la Poste pour être oblitérées et distribuées en ville ou acheminées sur leur destination.

Art. 3. — La dépense supplémentaire de 0 fr. 05 par figurine, dont le produit doit revenir à l'œuvre de la Croix-Rouge française, sera supportée par le Budget Local.

Cette somme sera mandatée au profit du Receveur des Postes, sur production d'un état de consommation mensuel des figurines de l'espèce.

Art. 4. — Le Secrétaire Général et le Chef du Service des Postes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la mise en vigueur aura lieu à partir de ce jour.

Papeete, le 20 juillet 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

*Le Secrétaire Général p. i.,*

A. SOLARI.

*Le Chef du Service des Postes,*  
H. LEMASSON.

ARRÊTÉ portant de 300 à 600 grammes la ration de pain des internés austro-allemands.

(Du 20 juillet 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu les télégrammes ministériels nos 68 et 72, des 4 et 12 juillet 1916;

Considérant que par mesure de réciprocité le Gouvernement de la République a ordonné de porter de 300 à 600 grammes par jour la ration de pain à servir aux prisonniers ou internés civils austro-allemands et de ne considérer comme prisonniers de guerre que les nationaux ennemis pris les armes à la main,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup>. — La ration de pain des internés austro-allemands est portée de 300 à 600 grammes. Le taux de la ration journalière est fixé à 1 fr. 33, pour compter du 6 juillet courant.

Art. 2. — Tous les civils austro-allemands, mobilisables ou non, seront traités comme internés civils, non soumis au travail obligatoire, à l'exception des corvées ordinaires.

Art. 3. — Le Commandant du détachement d'Infanterie coloniale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 20 juillet 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

*Le Commandant du détachement d'Infanterie coloniale,*

MORILLOT.

1<sup>er</sup> août 1916

377

ARRÊTÉ rendant exécutoires divers rôles supplémentaires et principaux des perceptions des Gambier, Rapa, Papeete, et Taravao, pour les années 1915 et 1916.

(Du 20 juillet 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.*, DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu les articles 160 et 161 du décret financier du 30 décembre 1912;

Vu l'arrêté du 16 février 1881, sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'article 132 et le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'arrêté du 23 mai 1884, sur la perception des impôts directs dans les archipels,

## ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Sont rendus exécutoires les rôles supplémentaires et principaux ci-après désignés des perceptions des Gambier, Rapa, Papeete et Taravao, pour les années 1915 et 1916, s'élevant ensemble à la somme de *quinze mille cinq cent soixante-treize francs trente centimes*, savoir :

## PERCEPTION DES GAMBIER.

*Rôles supplémentaires de l'année 1915.*

Impôt personnel.....	1.656 »	
Prestation rurale.....	2.898 »	
Taxe sur les chiens.....	90 »	
Frais d'avertissement.....	14 30	
		4.658 30
Patentes fixes.....	1.545 82	
— proportionnelles.....	699 32	
Formules de patentes.....	187 50	
Frais d'avertissement.....	5 »	
		2.437 64

*Rôles principaux de 1916.*

Impôt personnel.....	1.704 »	
Prestation rurale.....	2.982 »	
Frais d'avertissement.....	14 20	
		4.700 20
Patentes fixes.....	175 »	
— proportionnelles.....	165 »	
Formules de patentes.....	11 25	
Frais d'avertissement.....	0 30	
		351 55
Taxe sur les chiens.....	210 »	
Frais d'avertissement.....	2 10	
		212 10

Total de la perception des Gambier..... 12.359 79

## PERCEPTION DE RAPA.

*Rôles de 1916.*

Patentes fixes.....	12 50	
— proportionnelles.....	6 24	
Formules de patentes.....	7 50	
Frais d'avertissement.....	0 20	
		26 44
Patentes fixes.....	112 50	
— proportionnelles.....	55 16	
Formules de patentes.....	7 50	
Frais d'avertissement.....	0 20	
		176 36

Total de la perception de Rapa..... 202 80

*Rôles supplémentaires du 2<sup>me</sup> trimestre 1916.*

## PERCEPTION DE PAPEETE.

Impôt personnel.....	216 »
Prestation rurale.....	21 »
Patentes fixes.....	1.503 28
— proportionnelles.....	514 01
Formules de patentes.....	93 75
Taxe sur les voitures.....	174 85
Frais d'avertissement.....	4 70

Total de la perception de Papeete..... 2.527 59

## PERCEPTION DE TARAVAO.

Impôt personnel.....	60 »
Prestation rurale.....	105 »
Patentes fixes.....	175 »
— proportionnelles.....	30 »
Formules de patentes.....	18 75
Taxe sur les voitures.....	83 17
Taxe sur les chiens.....	10 »
Frais d'avertissement.....	1 20

Total de la perception de Taravao..... 483 12

Total général..... 15.573 30

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 20 juillet 1916.

G. JULIEN.

ARRÊTÉ rendant exécutoire le rôle supplémentaire de la prestation urbaine, de la taxe sur les chiens et des concessions d'eau de la Commune de Papeete, pour le 2<sup>me</sup> trimestre 1916.

(Du 20 juillet 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu les articles 160 et 161 du décret financier du 30 décembre 1912;

Vu l'arrêté du 16 février 1881, sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu le décret du 29 mai 1890, instituant la Commune de Papeete;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Le Conseil d'Administration entendu,

## ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Est rendu exécutoire le rôle supplémentaire de la prestation urbaine, de la taxe sur les chiens et des concessions d'eau de la Commune de Papeete, pour le 2<sup>me</sup> trimestre 1916, s'élevant à la somme de *quatre cent vingt-huit francs quatre-vingt-dix centimes*, savoir :

Prestation urbaine.....	357 »
Concessions d'eau.....	60 »
Taxe sur les chiens.....	10 »
Frais d'avertissement.....	1 90
Total.....	428 90

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 20 juillet 1916.

G. JULIEN.

**ARRÊTÉ autorisant le Trésorier-Payeur à faire emploi dans ses écritures du montant des cotes non recouvrées des perceptions des archipels, pendant l'année 1914.**

(Du 20 juillet 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu le décret financier du 30 décembre 1912;

Vu les articles 46, 48 et 49 de l'arrêté du 16 février 1881, sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'article 2 de l'arrêté du 3 juin 1882;

Vu l'arrêté du 27 novembre 1912, prescrivant la prise en charge pour ordre, dans les écritures du Trésorier-Payeur, du montant des rôles émis pour les perceptions secondaires de la Colonie;

Vu le certificat administratif délivré par M. le Secrétaire Général, établissant que pour l'année 1913 le montant des recettes à recouvrer pour les divers impôts directs s'élève au chiffre global de 73.965 fr. 47, résultant de l'opération suivante:

*Titres émis:*

Pour les perceptions des divers archipels.....	400.807 80
Recettes réalisées.....	326.842 33
Restes à recouvrer.....	<u>73.965 47</u>

**ARRÊTÉ :**

Article 1<sup>er</sup>. — Le Trésorier-Payeur est autorisé à faire emploi dans ses écritures du montant global des restes à recouvrer des perceptions des archipels, pour l'année 1914, s'élevant à *soixante-treize mille neuf cent soixante-cinq francs quarante-sept centimes*.

Art. 2. — Copies du présent arrêté et du certificat administratif délivré par M. le Secrétaire Général, seront transmises au Trésorier-Payeur pour être mises à l'appui de sa comptabilité.

Art. 3. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 20 juillet 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur:

*Le Secrétaire Général p. i.,*

A. SOLARI.

**ARRÊTÉ ouvrant divers crédits supplémentaires aux titres de divers chapitres du Budget de l'exercice 1916.**

(Du 31 juillet 1916.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'article 285 du règlement du 14 janvier 1869, sur la comptabilité publique; ensemble les articles 60 et 81 du décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 juillet 1916;

Vu l'urgence;

Sur la proposition du Secrétaire Général;

**ARRÊTÉ :**

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert, au profit du Service Local, exercice 1916, divers crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de *vingt-cinq mille francs*, se décomposant ainsi qu'il suit:

CHAPITRE 3. — GOUVERNEMENT

*Art. 2.*

Service intérieur de l'hôtel du Gouvernement..... 7.000 »

CHAPITRE 9. — DÉPENSES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DU SERVICE LOCAL.

*Art. 6. — Travaux publics.*

Salaires d'ouvriers, etc.,..... 8.000 »

CHAPITRE 10. — DÉPENSES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DU SERVICE LOCAL.

*Art. 6. — Travaux publics.*

Matériel..... 7.000 »

CHAPITRE 18. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

*Art. 1<sup>er</sup>.*

Dépenses sur recettes extraordinaires..... 3.000 »

Art. 2. — Il sera pourvu à la réalisation de ces crédits au moyen des ressources de l'exercice en cours.

Art. 3. — En attendant l'approbation par décret, le présent arrêté est, vu l'urgence, rendu provisoirement exécutoire.

Art. 4. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 31 juillet 1916.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur:

*Le Secrétaire Général p. i.,*

A. SOLARI.

**NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS**

Par décision du Gouverneur, n° 442, en date du 19 juillet, le Chef du district de Rangiroa, Tahua a Faruia, a été licencié de son emploi pour compter du 15 mai 1916. Il a été remplacé dans ses fonctions par le nommé Teahi Maeva a Toahi.

Par arrêté du Gouverneur, n° 443, en date du 19 juillet 1916, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée à la demoiselle Huarii a Fareea, à l'effet de contracter mariage.

Par arrêté du Gouverneur, n° 444, en date du 19 juillet 1916, dispense d'âge a été accordée à la demoiselle Caroline Tehianohotope, à l'effet de contracter mariage.

Par arrêté du Gouverneur, n° 445, en date du 19 juillet 1916, dispense de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère a été accordée au sieur Teriipaia a Pouoira, à l'effet de contracter mariage.

Par arrêté du Gouverneur, n° 457, en date du 20 juillet 1916, quitus a été donné à M. H. Willierme, Secrétaire-trésorier de la Caisse agricole, pour sa gestion de l'année 1915.

Par décision du Gouverneur, n° 458, en date du 22 juillet 1916, le nommé Tetuahitiaa a Taaroatua, appelé provisoirement à remplir les fonctions de mutui dans le district de Tautira, pendant l'absence du titulaire, cesse ses fonctions pour compter du 17 juillet 1916.

Le sieur Tiatoa Parua a été réintégré dans ses anciennes fonctions pour compter du même jour.

Par décision du Gouverneur, n° 461, en date du 25 juillet 1916, la démission de M. Gentilhomme, attaché provisoirement au Cabinet du Gouverneur, par décision n° 268, en date du 26 avril 1916, a été acceptée pour compter du 9 juillet.

Par décision du Gouverneur, n° 462, en date du 26 juillet 1916, des passages dits de retour ont été accordés à MM. Gabriel et Emile Julien, fils du Président du Tribunal Supérieur de Papeete, pour se rendre à la Guadeloupe.

Par décision du Gouverneur, n° 464, en date du 28 juillet 1916, MM. Frogier (Albert) et Van Gam (Pierre) ont été nommés apprentis compositeurs à l'Imprimerie du Gouvernement.

Par décision du Gouverneur, n° 465, en date du 28 juillet 1916, le sergent réserviste Mallet (Léon), de la classe 1902, a obtenu un sursis d'appel de cinq mois, pour lui permettre d'aller en France jouir d'un congé de convalescence et revenir dans la Colonie.

Par décision du Gouverneur, n° 466, en date du 31 juillet 1916, le transfert de la licence de restaurateur de M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Klopfer à Mademoiselle Marion Brinton a été autorisé.

Par arrêté du Gouverneur, n° 467, en date du 31 juillet 1916, l'autorisation d'établir un warf dans sa propriété de Paetou, sise à Teavaro-Moorea, a été accordée à M<sup>me</sup> Marau Salmon.

**ERRATUM** au Journal officiel n° 14, du 15 juillet 1916, page 324.

Dans l'arrêté modifiant celui du 21 novembre 1913, fixant les conditions de prix de vente du poisson sur le marché de Papeete, intercaler, entre la signature du Secrétaire Général et celle du Maire de Papeete, celle de M. Simioneau, Procureur de la République, Chef du Service Judiciaire.

**ERRATUM** au Journal officiel du 15 décembre 1915, page 524.

Dans l'arrêté fixant la date, les délais et les conditions dans lesquelles doivent être produites les demandes des nationaux, sujets ou protégés français en résidence dans la Colonie, pour la constatation des dommages qui leur ont été occasionnés par la guerre, et déterminant la composition de la commission chargée d'examiner lesdites demandes,

AU LIEU DE : complétée.

LIRE : composée.

## TABLEAU D'HONNEUR

### des Etablissements français de l'Océanie.

M. MARCEL FLÉJO, originaire de Tahiti, a bénéficié de la citation suivante : « Fléjo, Marcel, très belle attitude au feu. Le 16 juin 1915, bien que grièvement blessé, a continué à commander sa section et n'a consenti à se laisser évacuer que sur l'ordre formel de son Commandant de compagnie ». Ce jeune homme, aujourd'hui sous-lieutenant et décoré de la Croix de guerre, terminait ses études à l'Ecole Normale de Vannes lorsque la guerre éclata. Jeune soldat au début de la campagne, le voilà devenu officier, ce qui prouve suffisamment de quel courage il a dû faire preuve. Dans l'affaire qui lui a valu la citation reproduite ci-dessus, Fléjo, quoique ayant eu la hanche fracturée par un éclat de marmite, n'avait cessé, du geste et de la voix, d'encourager ses hommes partis à l'assaut d'une tranchée qui fut enlevée par les braves zouaves dont il avait le commandement.

### AVIS OFFICIELS

## AVERTISSEMENT

AUX

## ALLOCATAIRES

*Parau faaite no te mau utuafare fetii tei maiti hia to ratou mau tamarii ei faehau.*

En vue d'empêcher que les sommes allouées par l'Etat à la mère de famille pour lui assurer, ainsi qu'à ses enfants, les moyens d'existence nécessaires, ne soient pour elle un moyen de satisfaire des goûts nuisibles, le Gouverneur croit de son devoir d'avertir les intéressées que la fréquentation plus ou moins habituelle des lieux de débauche par la femme d'un mobilisé, est un fait déplorable qu'il réprimera avec la plus grande sévérité, de même d'ailleurs que les actes d'intempérance, l'inconduite habituelle et le scandale sur la voie publique.

En conséquence, des ordres sont donnés à la Police et à tous les officiers de police judiciaire pour que ces faits, s'ils se produisent, soient signalés au Gouverneur, en vue du retrait par voie d'appel des allocations dont les bénéficiaires se montreraient indignes.

Le Gouverneur,

G. JULIEN.

No te paruru raa i te faairi hia te moni ta te Hau e horoa na te metua vahine ia noaa te maa e au nona iho e no tana mau tamarii, ei ravea no te faatia raa i te tahi mau peu ino, te manao nei te Tavana Rahi i te faaite atu i taua mau vahine ra e mea au ore roa na te vahine a te hoe taata i maiti hia ei faehau i te haere pinepine noa i te mau vahi ino. E faautua pu ai te Tavana Rahi i te reira ohipa e oia'toa hoi te mau inu raa ava, te haapao ore c te faatupu peapea i nia i te purumu.

E no reira ua tuu hia te tahi mau faaue raa i te mau mutui e i te mau feia toroa i te paeau haava raa ia faaite hia te reira mau ohipa i te Tavana Rahi mai te mea e tupu, no te iriti raa te tuhau moni a te mau taata e riro i te au ore, na roto te horo raa a te Tavana Rahi.

Te Tavana Rahi,

## PARTIE NON OFFICIELLE

### RADIOTÉLÉGRAMMES

#### RADIOTÉLÉGRAMMES

reçus par la Station de T. S. F. de Mahina.

N. B. — *En raison des déficiences dues à l'état atmosphérique et à la diversité de leur origine, l'Administration n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des nouvelles reproduites ci-dessous.*

*Dans la nuit du 15 au 16 juillet.*

VIA AWANUI.

Les Anglais avancent d'une manière appréciable sur divers points. Après un bombardement intense, ils ont pénétré dans la seconde ligne de l'ennemi sur un front de quatre milles. Les Anglais ont pris trois villages, des prisonniers, des mortiers de tranchées (howitzers) et ont consolidé leurs positions.

Les pertes allemandes à Contalmaison se sont élevées à 12.000 hommes.

La bataille se poursuit à Pozières et à Bazentin.

50.000 Allemands ont attaqué le fort de Hotville et n'ont gagné que peu de terrain.

L'ennemi résiste fortement à l'avance des Russes à Kowel où il prétend avoir repoussé les Russes.

L'avance des Russes à l'ouest d'Erzeroum se poursuit avec un plein succès.

*Dans la nuit du 16 au 17 juillet.*

VIA AWANUI.

Les Anglais ont atteint le bois de Deville, au delà de Longueval. Les Allemands tiennent Owillers que les Alliés encerclent.

Au sud de Contalmaison, l'ennemi a été repoussé jusqu'à sa troisième ligne qui a été occupée sur un point par la cavalerie entrée en action pour la première fois depuis la guerre.

Le total des prisonniers dépasse 10.000.

Les Français ont repris les batteries de La Maisonnette qui avaient été recapturées par les Allemands.

Les Russes se sont emparés des positions turques à l'ouest d'Erzeroum. Ils approchent de Baibourt.

*Dans la nuit du 17 au 18 juillet.*

Le Général Haig a remporté de nouveaux succès importants; il a élargi l'ouverture de la seconde ligne et s'est emparé de 1 350 mètres de tranchées à l'est de Longueval. Owillers est tombé aux mains des Anglais. Grande activité en Champagne.

Les Français ont fait des progrès à l'ouest de Fleury.

Deux attaques ennemies ont été repoussées en Lorraine.

Les Russes ont avancé quelque peu dans la région de Riga.

Dans le Caucase, ils ont atteint Baibourt. Les Turcs sont en retraite.

*Dans la nuit du 18 au 19 juillet.*

VIA AWANUI.

Au nord d'Owillers, les Anglais ont avancé d'une manière appréciable sur un front d'un kilomètre. L'ennemi a été délogé de certains points très fortifiés; il a violemment attaqué Biaches, d'où il a été repoussé. La lutte continue.

L'ennemi reconnaît avoir perdu certaines positions autour de Verdun.

L'offensive russe avance sur la frontière de Transylvanie.

L'ennemi annonce qu'au sud de Riga la bataille est acharnée.

VIA HONOLULU.

WASHINGTON. — Le Sénat a voté par acclamation le programme de la flotte ainsi que la construction de dreadnoughts et de quatre croiseurs de bataille.

*Dans la nuit du 19 au 20 juillet.*

VIA SAMOA.

Les Allemands ont violemment attaqué la position anglaise de Longueval.

Dans le bois de Belleville, le peu de terrain gagné par l'ennemi a été repris. Plusieurs autres violentes attaques livrées par l'ennemi ont été brisées sous le feu de l'artillerie.

Les Français ont repris Biaches et fait quelques progrès à Chapelle-S<sup>te</sup>-Fine.

Le communiqué russe dit que, sur le front oriental, l'ennemi a commencé une retraite générale; on pense que l'ennemi va se mettre sur la défensive. Loprdiapa a été débarrassé de l'ennemi.

Les journaux allemands attachent une grande importance à l'avance russe qui est admirablement secondée par les chemins-de-fer.

La nouvelle avance des Russes au sud de Trébizonde et Baibourt continue sans arrêt.

*Dans la nuit du 20 au 21 juillet.*

VIA AWANUI.

Les Russes ayant passé les Carpathes menacent les communications autrichiennes et mettent la Hongrie dans une grande inquiétude.

Les Anglais ont fait des progrès au nord de Longueval et de Bazentin.

Au sud de la Somme, les opérations des Français ont permis la capture de quelques tranchées, ce qui met actuellement toute la première ligne de l'ennemi dans cette région aux mains des Français.

Les Allemands bombardent sans interruption Avocourt et Châtancourt.

Les Français ont fait des progrès à Thiaumont et à Fleury.

La guerre de sous-marins a été reprise; on annonce qu'une douzaine de navires ont été coulés.

*Dans la nuit du 21 au 22 juillet.*

VIA HONOLULU.

PETROGRAD. — Les Russes ont pris le village de Gumus-Katnehin avec toute sa garnison turque.

LONDRES. — Les Anglais ont attaqué les positions allemandes au nord et à l'ouest de Fontenelle; ils ont pénétré dans les tranchées et occupé le village et une partie du bois.

..... la guerre sous-marine et les engagements de l'Allemagne envers les Etats-Unis pourraient être annulés à ce sujet (?)

On annonce que le vapeur anglais "Yser" a été coulé dans la zone de guerre et qu'il y avait des Américains parmi l'équipage. L'"Yser" venait de Portland. Pas de détails sur le torpillage et pas de pertes d'hommes signalées.

Dans la lutte contre les Allemands, les Anglais ont avancé leurs lignes depuis Bazentin jusqu'à Longueval.

Les Français sont actuellement au nord du fort et du bois de Vaux. Ils ont chassé l'ennemi du bois et l'ont occupé.

ROME. — Un décret ministériel a été promulgué disant que les personnes et les propriétés allemandes se trouvant sur territoire italien seront traitées sur le même pied que celles des Austro-Hongrois.

*Dans la nuit du 22 au 23 juillet.*

VIA HONOLULU.

Les attaques effectuées par les Allemands au nord-ouest de St-Dié, dans les Vosges, ont été repoussées à la suite d'une vive bataille.

Les Allemands bombardent le secteur du fort de Cro (?); ils ont forcé le bois et la région de Moulin-sous-Touvent, où l'ennemi a été dispersé.

BERLIN. — Depuis quelques jours, les sous-marins allemands ont coulé six vapeurs anglais sur la côte d'Angleterre.

Les Anglais utilisent actuellement la cavalerie dans leur offensive sur les bords de la Somme.

LONDRES. — Un vapeur anglais a été coulé dans la Manche.

D'après une dépêche d'Alger, les vapeurs anglais "Warrior" et français "Cettois" auraient été coulés en Méditerranée.

VIA AWANUI.

L'avance des Français sur la Somme a brisé le front de l'ennemi sur une longueur de cinq milles et a diminué son effort sur Longueval.

La contre-attaque de l'ennemi à Soyecourt (sic) a été repoussée.

Les Anglais ont effectué une avance d'un kilomètre sur le front Bazentin-Longueval.

Les Russes sont à 10 milles à l'ouest d'Erzeroum.

Les Allemands prétendent que leur position avancée au sud-ouest de Lutsk a repoussé les Russes en Volhynie.

*Dans la nuit du 23 au 24 juillet.*

VIA AWANUI.

La grande offensive des Russes au sud de Riga leur a permis de s'emparer, le 16 juillet, de deux lignes de tranchées ennemies.

Les Russes ont passé la Dwina et ont infligé des pertes importantes à l'ennemi.

Au sud de Lipa, les Russes pressent l'ennemi qui se retire vers l'ouest.

La chute de Stanislau est imminente et on annonce que les Autrichiens sont décidés à ne pas défendre Lemberg.

Sir Douglas Haig annonce que les Anglais sont maîtres de la position du bois de Fourteau et qu'ils menacent les lignes allemandes.

Les territoriaux d'Anzac ont enlevé les ouvrages extérieurs de l'ennemi à Pozières.

La bataille continue avec une grande violence. L'artillerie est active sur toute la ligne.

VIA HONOLULU.

PARIS. — Les Allemands ont effectué de nombreuses attaques dans les Vosges aux alentours de St-Dié. L'ennemi a été repoussé après de vifs combats.

BALTIMORE. — Le capitaine du sous-marin allemand "Deutschland" n'a pas encore demandé ses papiers de départ aux autorités de Baltimore.

SAN FRANCISCO. — Une machine infernale qui a fait explosion, hier après-midi, au milieu d'une foule nombreuse qui défilait dans Market Street, a tué six personnes et blessé plus de 40.

On ignore les causes de cet attentat qui a été commis au milieu de la plus grande démonstration qui ait jamais eu lieu dans cette ville.

*Dans la nuit du 24 au 25 juillet.*

VIA AWANUI.

Lloyd-George a annoncé à la Chambre des Communes que les Généraux sont satisfaits de la situation et que la victoire est un fait assuré.

Un combat naval a eu lieu sur la côte belge entre des croiseurs

légers et des destroyers ennemis. Les pertes sont insignifiantes. L'ennemi s'est échappé.

A Pozières, les Anglais ont obtenu des avantages importants. La violente bataille engagée par les Anzacs continue.

Les Français ont pénétré dans les tranchées ennemies à Vailly et y ont fait des prisonniers.

Les Russes ont pris Ardassa, à l'ouest d'Erzeroum.

On annonce que les Russes se sont emparé de Chmarden à 20 milles à l'ouest de Riga.

Les Allemands ont été repoussés au-delà de la Misse.

*Dans la nuit du 25 au 26 juillet.*

VIA AWANUI.

La bataille continue à Pozières où les Australiens ont capturé un grand nombre de prisonniers.

Les communiqués français annoncent des progrès sur divers points et la capture de canons et de prisonniers.

Les rapports allemands admettent que les Français ont canonné le terrain autour d'Estrées.

On annonce que le typhus a éclaté dans les rangs allemands sur la Dwina.

La bataille se poursuit avec rage en Livonie.

Les armées turques du Caucase sont en retraite. Les Russes sont à moins de onze milles d'Erzindjan.

VIA HONOLULU.

ROME. — Les troupes italiennes se sont emparé de l'importante position de Monte-Cimage, sur le front de l'Isonzo.

PARIS. — Au sud de la Somme, les Français ont pris quelques maisons en ruine au sud d'Estrées et au nord de Vermandovillers. Les Allemands ont été chassés de leurs tranchées qui sont solidement occupées par les Français.

PETROGRAD. — Les Russes se sont emparé de la position fortifiée des Turcs en Mésopotamie. Ils occupent les environs d'Erzindjan, place fortifiée où les Turcs tenaient une garnison importante.

LONDRES. — Les Anglais sont parvenus à s'emparer de la plus grande partie des tranchées et des positions de l'ennemi aux environs de Pozières. Les Allemands ont discuté âprement la possession de Pozières; ils ont appelé de gros renforts, mais leurs contre-attaques furent repoussées et les Anglais leur infligèrent de grosses pertes. Ces derniers ont pu consolider toutes leurs positions.

SAN FRANCISCO. — La police n'a pas encore découvert les auteurs de l'attentat de samedi dernier.

*Dans la nuit du 26 au 27 juillet.*

VIA AWANUI.

Pozières est tombé aux mains des Anglais. Les territoriaux ont avancé à l'est du village et ont pris des tranchées et des prisonniers.

Sur la rive droite de la Meuse, grande activité de l'artillerie à Fleury.

La Russie annonce officiellement la prise d'Erzindjan et l'expulsion des Turcs de l'Arménie.

L'avance russe continue en Volhynie, au sud-ouest de Lutsk et de Brody, avec capture de nombreux prisonniers.

Toutes les attaques allemandes à Kemmern ont été repoussées.

VIA HONOLULU.

PETROGRAD. — La pression exercée par les Russes en Arménie, à l'ouest du lac Van et au sud de Trébizonde, a permis d'infliger une nouvelle défaite aux Turcs. Erzindjan a succombé devant la nouvelle offensive des Slaves lancés du Caucase par le Grand Duc Nicolas. La prise de cette forteresse a chassé définitivement les Turcs de l'Arménie.

Le Czar a adressé ses félicitations au Général commandant l'armée qui a remporté la victoire d'Erzindjan.

Les Russes poursuivent leurs succès. Au sud de la Volhynie, ils repoussent les Teutons sur la rivière Pjaszewka et infligent de grosses pertes aux armées en retraite.

Dans la région de Riga, l'armée russe a échappé à un sérieux revers. L'armée Von Hindenburg, ayant effectué une attaque brusquée près de Kemmern, a été sur le point de percer la première ligne russe, mais finalement elle fut contrainte de battre en retraite laissant plus de 4.000 prisonniers aux mains des Russes.

Dans la région de la rivière Slonewka, les Russes ont infligé de grosses pertes aux Teutons en retraite.

LONDRES. — Le Général Douglas Haig, commandant l'offensive britannique en France, a pris Pozières qui lui a été vivement disputé par les Allemands. Le combat a duré quatre jours. La capture de ce point a permis aux Anglais de dominer la plus grande hauteur longeant le plateau où les Allemands se sont retranchés. Les territoriaux se sont emparé de deux lignes de tranchées ennemies.

BERLIN. — Les Anglais se sont établis dans le bois de Lourteau et près de Longueval.

LONDRES. — Une dépêche de l'Agence Reuter dit que six civils ont été exécutés par les Allemands, à Gand, pour raison de guerre. Elle annonce également que 7.000 hommes et 2.000 femmes ont été pris à Rubaix et expédiés en Allemagne pour être employés aux travaux agricoles.

D'après une dépêche d'Alger, le vapeur anglais "Olive" a été coulé, mais sans accidents de personnes.

Quartier général allemand. — A la suite de l'échec subi par les Anglais le 22 juillet, les armées franco-anglaises effectuèrent une poussée décisive sur Pozières et Maurépas.

Dans la nuit du 27 au 28 juillet.

VIA AWANUI.

Sir Douglas Haig rapporte que l'artillerie déploie une grande activité.

Les Anglais continuent à presser les Allemands sur divers points.

Les nouvelles de Berlin disent qu'entre l'Ancre et la Somme, l'artillerie opère avec une grande intensité.

Les Français ont fait des progrès à l'est d'Estrées.

Les Russes approchent de Brody et menacent les armées ennemies qui se retirent sur Lemberg.

VIA HONOLULU.

LONDRES. — Sur le front occidental, la bataille est toujours violente, surtout dans la partie occupée par les troupes anglaises. Sir Douglas Haig active énergiquement le mouvement en avant. Les Anglais continuent à presser les Allemands sur divers points.

Dans le secteur de la Somme, il y a de violents corps à corps. Les Anglais obtiennent des succès malgré l'emploi par l'ennemi de gaz qui aveuglent les hommes en provoquant une forte irritation des yeux.

Les voiliers norvégiens "Bansk", "Siebrid" et "Jutobien" ont été torpillés dans la Mer du Nord. Il n'y a pas eu mort d'hommes.

PETROGRAD. — Les troupes russes infligent des défaites aux Autrichiens en Galicie. Elles repoussent énergiquement les Turcs. Sur une partie du front du Caucase, les Russes ont capturé mardi 650 Teutons. La poursuite des Turcs continue.

BERLIN. — Les nouvelles officielles allemandes disent que les Autrichiens se retirent devant les Russes au nord de Brody en Galicie.

Dans la nuit du 28 au 29 juillet.

VIA HONOLULU.

LONDRES. — Les Anglais ont livré de violentes attaques au bois de Delville (?) qui était fortement défendu. Ils ont pris une partie du bois et capturé quelques prisonniers. Les Allemands ont été délogés par des combats de corps à corps.

La rumeur dit que le "Bremen" aurait été capturé par des navires éclaireurs anglais.

D'après des dépêches du front occidental, les Russes auraient pénétré dans les tranchées allemandes près d'Auderive et les auraient nettoyées au moyen de grenades à main.

L'infanterie française a repoussé des attaques ennemies près de Lihons. Il en a été de même sur la rive droite de la Meuse.

Préparations d'artillerie française au nord du bois de Thiaumont.

PETROGRAD. — En Galicie et dans d'autres secteurs du front oriental, les Russes continuent leur avance. Ils ont gagné du terrain sur la rivière Stonevka.

L'armée russe du Caucase avance.

..... Le capitaine Charles Frayatt, du vapeur anglais "Brussels", ramené comme prise de guerre, a été condamné à la peine de mort pour avoir, le 28 mars, près de Maas (?), bien que n'appartenant pas à la force armée, essayé d'aborder le sous-marin allemand U-33.

Le capitaine Frayatt, l'officier en second et le chef mécanicien ont été félicités par l'Amirauté anglaise pour leur belle conduite et cités à la Chambre des Communes.

Le sous-marin avait signalé au vapeur anglais d'arborer ses couleurs et de stopper. Mais celui-ci, sans répondre aux signaux, vira de bord et fit route à toute vitesse sur le sous-marin qui ne put éviter la collision qu'en plongeant immédiatement à quelques mètres sous l'eau.

Malgré sa déclaration qu'il n'avait fait que suivre les instructions de l'Amirauté anglaise, la peine capitale fut confirmée et le capitaine Frayatt fut exécuté comme *franc-tireur*.

Dans la nuit du 29 au 30 juillet.

VIA AWANUI.

Les Anglais se sont emparé du bois de Delville et ont repoussé les contre-attaques de l'ennemi.

Progrès sur la ligne Longueval-Pozières. La prise de Pozières améliore notre position dans la Somme où l'ennemi a massé des forces énormes.

Les Russes ont pris Brody et ont fait des progrès à Baranowitchi. Ils ont capturé 20.400 prisonniers à Ezerliany.

VIA HONOLULU.

BERLIN. — Les Russes ayant pénétré dans les lignes allemandes de la région de Tristyn, ils ont obligé ceux-ci à abandonner leurs positions avancées.

A l'ouest de Luzk, les contre-attaques allemandes ont arrêté la marche des Russes au nord de Brody où 1.000 Russes ont été faits prisonniers.

LONDRES. — Trois zeppelins ont effectué un raid à Norfolk, en Angleterre, où ils ont jeté 32 bombes, faisant quelques dégâts matériels sans importance. Les canons anti-avions en ont descendu un.

PETROGRAD. — En Galicie, les Teutons ont été repoussés sur le front Kowel..... sur la ligne du chemin de fer de Brody. Les Russes, dans cette opération, ont capturé 400 officiers et 20.000 hommes.

Au sud du Dniester, les troupes russes ont remporté des victoires dans la direction de Stanislaï.

LONDRES. — Les Anglais font des progrès au nord et nord-est de Pozières. Toutes les contre-attaques dirigées sur le bois de Delville, qui est aux mains des Anglais, sont repoussées.

PARIS. — Deux détachements allemands s'efforçant de gagner les lignes françaises à Vernandovillers ont été repoussés.

Les attaques allemandes à la redoute de Fleury ont été arrêtées et les Français avancent dans la région de Thiaumont.

Les combats d'artillerie se poursuivent avec une grande violence dans le bois de Chénois.

*Dans la nuit du 30 au 31 juillet.*

VIA AWANUI.

Les efforts déployés par l'ennemi dans le but de reprendre le bois de Delville ont été repoussés et anéantis; celui-ci a subi de grosses pertes.

La lutte continue au nord-est de Pozières et Foureaux.

Les Anglais ont violemment bombardé les positions allemandes sur l'Ancre.

Les Russes poursuivent leur avance à Kowel, Brody et au sud du Dniester.

Du côté de Stanislaw, l'ennemi a été rejeté en arrière de ses lignes.

VIA HONOLULU.

PETROGRAD. — Les Russes approchent de Kowel et.....

BERLIN. — Nos troupes ont reculé en deçà de la rivière où elles se sont installées sur de nouvelles positions.

On annonce de New-York qu'une terrible explosion a eu lieu dans les établissements de la National Storage Company, où se trouvaient réunie une grande quantité d'explosifs. Cet accident a occasionné, dans les docks de la Compagnie, un immense incendie qui a gagné des chalands également chargés d'explosifs.

On ignore encore à combien s'élèvent les pertes causées par le désastre.

## NÉCROLOGIE

Le Gouverneur *p. i.* des Etablissements français de l'Océanie a le regret de porter à la connaissance de la Colonie qu'il a été avisé, par radiotélégramme de M. le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, du décès survenu à l'hôpital de Nouméa, le 15 juillet dernier, du jeune soldat Teraiharoa a Teraihaaroa, de la classe de 1917, originaire de Haapiti (Moorea)

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

### LE 14 JUILLET A PAPEETE.

Grâce à la présence sur rade de Papeete de l'avisé "Kersaint", le 14 juillet a pu être célébré cette année avec un éclat tout particulier. Quelques jours auparavant le Gouverneur avait adressé à la population un chaleureux appel, invitant les citoyens à s'unir dans un élan de patriotisme et fraternelle solidarité pour manifester leur attachement filial à la Mère-Patrie. Cet appel fut entendu et les quelques rares personnes qui, pour des raisons diverses, n'avaient pu assister aux réunions de cette journée s'en étaient, par avance, excusées. Le programme se déroula selon les indications de l'affiche spéciale dont voici le texte:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Gouvernement des Etablissements français de l'Océanie.

Le Gouverneur *p. i.* des Etablissements français de l'Océanie porte à la connaissance de la population qu'il convient de célébrer dignement la date glorieuse du 14 juillet, sans cependant donner à cette manifestation le caractère de réjouissance qu'elle

ne saurait revêtir tant que nos frères et alliés tombent par milliers pour nous conquérir la victoire prochaine.

La présence sur rade de l'avisé "Kersaint" donnera à notre manifestation un cachet de particulière grandeur. Elle affirmera que notre héroïque Marine, gardienne vigilante de la liberté des mers, en union intime avec les puissantes flottes alliées, n'a pas seulement brisé la ruée allemande sur l'Yser, mais qu'elle a aussi banni de tous les Océans le pavillon germanique dont la sécurité est devenue précaire jusque dans ses propres eaux, ainsi que vient de le prouver la victoire anglaise de Jutland.

En conséquence, tous les citoyens sont invités à pavoiser leurs immeubles, magasins et maisons particulières, dès le 13 au soir.

Ce jour, à 20 heures, les cloches des églises et temples devront se faire entendre par un carillon prolongé de cinq à six minutes environ.

Le matin du 14, le "Kersaint" à 6 heures 1/2, et la batterie à 8 heures, tireront une salve de vingt et un coups de canon

A huit heures, le salut aux couleurs se fera simultanément à bord du "Kersaint" et dans la cour du Gouvernement, pendant que la musique exécutera la « Marseillaise » dans le kiosque de la Place du Gouvernement.

A huit heures et demie, aura lieu sur l'Avenue Bruat, en présence des autorités civiles et militaires, la revue des Troupes par le Gouverneur et la remise de la croix de la Légion d'honneur à un officier de la garnison.

Une estrade sera réservée à tous les hauts fonctionnaires, Membres du Conseil d'Administration, Chefs d'Administration et de Service, au Maire de Papeete et à ses adjoints, aux Officiers hors cadres, Membres de la Légion d'honneur. Présidents et Membres des bureaux des Assemblées élues, du corps Consulaire, de la Magistrature, du Barreau et Officiers ministériels, Notables indigènes, Représentants des Missions religieuses et des Etablissements d'enseignement, Directeurs et Chefs d'Etablissements financiers, commerciaux, agricoles, industriels et maritimes, ainsi qu'aux citoyens des puissances amies et alliées.

La musique municipale et celle des Frères de Ploërmel assureront leur concours à cette cérémonie.

A neuf heures et demie, le Gouverneur recevra au Gouvernement et prononcera une allocution.

Au coucher du soleil, le "Kersaint" tirera une salve de vingt et un coups de canon.

Le soir, à 20 heures très précises, grande soirée patriotique au Cinéma-Théâtre et au Casino en faveur des Œuvres de la guerre. A cette occasion, le prix des places sera double du tarif habituel, de façon à ce que la moitié de la recette aille au soulagement des misères et infortunes françaises.

Tous les patriotes se feront un devoir d'assister à cette représentation dont le programme, affiché en ville, est entièrement inédit.

Le Gouverneur compte sur l'esprit de concorde patriotique de ses concitoyens pour que la solennité s'écoule dans le calme confiant d'une Nation versant à flots son sang pour la liberté des Peuples et qui, demain, par la paix glorieuse qu'elle imposera au séculaire ennemi, se placera au premier rang par la splendeur jusqu'ici sans exemple de son héroïsme et de son désintéressement.

Vive la France!

Vive la République!

Vivent les Nations Alliées!

Le Gouverneur *p. i.*

G. JULIEN.

Immédiatement après la cérémonie des couleurs, qui avait attiré sur la Place du Gouvernement et aux abords de la statue de Bougainville une foule considérable, se massaient, des deux côtés de l'avenue Bruat, des centaines de curieux pour assister à la revue des troupes de la garnison grossies des effectifs du "Kersaint" en tout quatre sections de fusiliers marins et deux demi-sections d'Infanterie coloniale.

En attendant l'arrivée du Chef de la Colonie, ces troupes étaient rangées face à la tribune officielle, la compagnie du "Kersaint" formant la droite.

A 8 h. 1/2 le Gouverneur, entouré de M. le Capitaine de frégate Bouju, de trois officiers de l'état-major du "Kersaint", du Secrétaire Général de la Colonie et de son Chef de Cabinet, arrivait par la rue de Rivoli et passait immédiatement en revue les troupes dont la tenue sous les armes était impeccable. La revue terminée, le Chef de la Colonie procédait à la remise solennelle, devant le front des troupes, de la croix de Chevalier de la Légion d'honneur à M. le Pharmacien-Major de 2<sup>me</sup> classe des Troupes coloniales Jard.

Après cette impressionnante cérémonie, les troupes se mirent en colonnes par quatre, face à droite, et allèrent se masser, en vue du défilé, en haut de l'avenue Bruat.

Quelques minutes après, précédées d'une fanfare composée en grande majorité de jeunes élèves des Frères, fusiliers marins et soldats tahitiens défilèrent en colonne de compagnie à distance entière.

A hauteur des tribunes, les Chefs de corps saluaient le Gouverneur entouré des notabilités militaires et civiles parmi lesquelles on distinguait, immédiatement à sa droite, M. le Consul de S. M. Britannique, à sa gauche M. le Capitaine de frégate Bouju, et, dans l'ordre protocolaire, les membres du Conseil d'Administration et des assemblées élues, les représentants des puissances étrangères, dont le très aimable Consul des Etats-Unis d'Amérique, le Président des Eglises tahitiennes, le Vicaire apostolique, etc., etc. De nombreuses dames se distinguaient dans les tribunes, aux fenêtres des maisons et dans la foule, donnant par leurs fraîches toilettes une nuance de discrète mondanité à cette manifestation d'un caractère plutôt martial et grave.

Le Commandant des Troupes fut chargé par le Gouverneur, dès après le défilé, de transmettre aux fusiliers marins et soldats d'Infanterie coloniale l'expression de son entière satisfaction pour la superbe allure de nos matelots, dont certains assistèrent à la glorieuse épopée de l'Yser, et aussi pour l'excellente impression produite par le détachement des jeunes soldats tahitiens dont plusieurs cependant n'avaient pas encore deux semaines d'instruction.

Au départ du cortège officiel, les troupes présentèrent les armes, les clairons sonnèrent le rappel et rentrèrent aussitôt au quartier où la nouvelle leur fut annoncée qu'une double ration de vin leur était accordée par le Gouverneur.

Une demi-heure après, toute la Colonie française, à laquelle s'étaient joints les principaux notables des nations alliées et amies, se trouvait réunie dans les salons du Gouvernement. Le buste de la République posé sur un socle détachait sa fière silhouette sur le fond tricolore d'un faisceau de drapeaux. A droite et à gauche étaient déposées deux gerbes de magnifiques fleurs envoyées quelques minutes auparavant, en hommage à la France, par les dames de la Croix-Rose et M<sup>me</sup> Norman Brander.

Dans une improvisation de circonstance, le Gouverneur, après avoir sommairement rappelé toutes les raisons que l'on a de ne point douter de l'issue glorieuse de la lutte actuelle, s'est réjoui de la présence dans les eaux de la Colonie d'une unité de la flotte de guerre française, insistant sur la signification spéciale de cet événe-

ment et remerciant cordialement M. le Capitaine de frégate Bouju et son état-major du relief inaccoutumé que donnait leur présence à la manifestation patriotique de ce jour.

Après avoir rendu à tous ses collaborateurs l'hommage mérité qui leur était dû et constaté qu'un esprit excellent animait les Services, le Conseil d'Administration, les Chambres élues, l'Administration municipale et la majorité des Chefs ainsi que les populations des archipels, le Gouverneur se félicita d'avoir eu à servir les intérêts français dans une colonie où l'union des bonnes volontés entretient intacte la confiance et le dévouement aux intérêts supérieurs de la Nation. Sa tâche politique a été également secondée, et de façon très efficace, par l'attitude digne d'éloges des membres des Missions religieuses françaises, Culte protestant et Culte catholique, et c'est avec une patriotique fierté qu'il a pu constater, aux moments les plus délicats de la mobilisation, qu'en Océanie l'union sacrée de tous les partis n'était point un vain mot. Aussi, ayant formulé à l'adresse du Chef respecté de l'Etat, de l'armée héroïque refoulant l'invasion teutonnes, de la France, plus grande et plus admirable que jamais, les vœux qui sont au fond de tous les cœurs, le Gouverneur proposa l'envoi au Ministre des Colonies d'un message ainsi conçu :

*« Tous les Français d'Océanie et Etat-major "Kersaint", fraternellement unis autour du drapeau, adressent au Président de la République l'expression patriotique de leur foi, chaque jour plus grande, dans le destin glorieux de la France et la victoire de ses héros ».*

C'est par acclamations que ces paroles furent accueillies et il n'est pas jusqu'aux étrangers anglais, américains et italiens qui ne se soient associés aux applaudissements en soulignant ainsi la portée. Aussi le Gouverneur eut-il de particuliers égards pour ces hôtes qui se sont faits à Tahiti les collaborateurs sincères d'entreprises diverses ne visant qu'à la mise en valeur et à la prospérité de la Colonie et de ses habitants sous l'égide tutélaire, franchement acceptée, des trois couleurs républicaines.

Le 14 juillet a été pour quelques bons Français et aussi pour quelques étrangers marquants l'occasion de témoigner au Gouverneur, en termes particulièrement bien inspirés, leurs sentiments et leurs vœux pour notre grande Patrie. C'est le représentant de la Grande-Bretagne, M. W. J. Williams, intérimaire de M. Richards, qui souhaite, et tous les Français pensent comme lui, que la fraternité unissant la chevaleresque et glorieuse France à la persévérante Angleterre, continue toujours, et qui termine son aimable lettre par le cri "Vive la France". C'est M. Goupil, empêché par l'âge et la maladie, qui exprime, avec son admiration pour les faits d'armes titanesques de nos armées de terre et de mer, ses vœux pour qu'une paix française prochaine libère le monde de l'asservissement où les barbares ont tenté de le réduire. C'est enfin un poète, trop modeste pour que l'anonymat qu'il tient à conserver soit dévoilé ici, qui, en des strophes d'une belle envolée, clame tout à la fois son amour pour la France et sa haine pour les Barbares.

Papeete, le 14 juillet 1916.

Vous qui représentez la grande et noble France,  
Permettez, Gouverneur, que je dise deux mots  
Pour soulager mon cœur si plein de la souffrance  
Qu'il éprouve toujours en pensant à ses maux.  
France! douce France! pays de ma jeunesse,  
Et que dans l'âge mûr j'aime de plus en plus,  
Reçois ici le gage de toute ma tendresse,  
Pour Toi, grande martyre... aussi pour tes poilus.

Voici bientôt deux ans, la horde germanique  
 Passait comme une trombe à travers la Belgique  
 Qui, plutôt que céder le passage au voleur,  
 Se fit crucifier, perdant tout... sauf l'honneur.  
 Devant l'Humanité, désormais Immortelle,  
 Emblème de vertu, l'héroïne, c'est Elle,  
 Qui demain, par le monde, avec sa sœur la France.  
 Révélera le sens de Devoir et Vaillance.

Tel un lâche assassin qui ferait un détour  
 Pour tuer sa victime, ainsi l'armée teutonnie  
 Terrassa la Belgique, franchit le Luxembourg,  
 Pensant tuer la France sans rencontrer personne  
 Et se vautrer bientôt dans notre grand Paris!  
 Mais elle avait compté sans les poilus de France  
 Qui l'arrêtèrent net, .... et l'assassin, surpris,  
 Abandonna dès lors son infâme espérance!

.....  
 Vous aviez donc pensé régner par la terreur?  
 Ignorant bêtement, Barbares que vous êtes,  
 Que le sang répandu submergerait vos têtes  
 Et vous étoufferait en un gouffre d'horreur?  
 .....

\* \* \*

Toute la journée, la ville, pavoisée aux couleurs nationales et alliées, a gardé un aspect de fête, les groupes de Tahitiens et d'Européens circulant, échangeant des visites tandis que matelots emarsouins donnaient à la voie publique un air de gaieté et d'insouciance qui ne fut troublé par aucun acte répréhensible.

Le soir, la grande représentation patriotique donnée simultanément au Cinéma-Théâtre et au Casino faisait salles comblées. Il faut dire, à la louange de l'Administration des spectacles populaires, de M. Brugiroux en particulier et de la Philharmonique, que tout avait été prévu pour que le succès fût complet et, certes, il l'a été puisque huit cent dix-sept francs ont pu être versés le lendemain au Trésorier des Œuvres de secours aux blessés.

Mesdemoiselles Tekau Pomare, Pomare Salmon, J. Girard, P. et L. Coppenrath, J. L. T. Drollet, V. et M. Lucas et M<sup>me</sup> T. Salmon avaient, avec leur bonne grâce habituelle, assumé le rôle de vendeuses et, pour quelques douzaines de cartes postales artistiques vendues au profit des Œuvres Belges, ont eu le bonheur de recueillir 575 fr. 75.

Disons aussi que les braves matelots du "Kersaint" ont eu, ce jour-là, un geste aimable et touchant: ils ont abandonné au profit de la "Croix-Rouge" la moitié de leur solde. On ne saurait trop dire ce que de tels actes ont à la fois de méritoire et de conforme aux belles traditions de désintéressement qui placent si haut nos vaillantes armées de terre et de mer.

En résumé, la journée du 14 juillet 1916 aura laissé à tous l'impression fortifiante que le bloc homogène des énergies françaises est, en Océanie comme partout ailleurs, resté invulnérable.

## Ce que sont les Allemands naturalisés.

Il n'est pas sans opportunité de reproduire ici, en traduction, une notice expédiée de Zurich (Suisse) et qui semble plus particulièrement concerner, pour les mettre en garde, les états américains du Sud. Il s'agit, en l'espèce, d'une propagande nettement antiallemande, et ce qui la rend particulièrement significative, c'est qu'elle a sa source en un pays neutre et une ville où l'influence

germanique avait été jusqu'ici considérable. Ce manifeste, qui a dû être répandu à un grand nombre, d'exemplaires, est rédigé en langue espagnole et tire son argumentation des auteurs allemands les plus notoires. C'est donc un exposé, non pas de suppositions gratuites ou de simples données hypothétiques, mais bien d'un plan d'action national, concerté et systématique, patroné par le gouvernement allemand, patiemment et docilement suivi par ses sujets ainsi d'ailleurs qu'il a été facile de le constater jusque dans nos Etablissements d'Océanie. Ce document démontre bien le danger que couraient la plupart des nations hospitalières et trop confiantes en admettant chez elles au droit de cité des gens qui, sous des dehors mielleux et affables, ne visaient à rien de moins que de se substituer aux "maîtres de la maison".

### Traduction.

Un Allemand arrive dans un pays. Il s'y installe; puis y apprend la langue, et ne cesse de répéter que ce pays est le plus beau du monde; que les habitants sont les personnes les plus agréables qu'il ait jamais connues. Il crée un établissement de commerce qui prospère; se marie.

Quelle autre chose pourrait faire croire qu'il ne soit décidé à jamais abandonner cette patrie d'élection? Se faire naturaliser, n'est-ce pas?

Sans doute, et c'est ce qu'il fait.

On le voit alors faire partie de la grande famille nationale. C'est un authentique Argentin, ou Brésilien ou Chilien; il n'est plus un Allemand....

Erreur! Allemand?... il l'est toujours.

La prudence germanique l'a préparé à cela.

Ça aurait été pour l'Empire Allemand un déchirement de cœur que de perdre, à cause d'émigrations constantes pour des pays plus heureux, tant de nationaux qui y vont chercher fortune.

Les laisser partir: excellente opération, attendu que d'un Allemand pauvre dans sa patrie l'Allemagne obtient un Allemand riche dans la patrie des autres, avec l'argent des autres. Mais il est néanmoins nécessaire d'avoir toujours sous la main cette activité, cette aubaine et cette fortune.

Et par quel moyen?...

Une autre nation aurait eu des doutes, se serait perdue en des complications juridiques. L'Allemagne a simplement décrété ceci: *qu'un de ses sujets naturalisé à l'étranger par pétition individuelle, s'il désire conserver sa nationalité d'origine, n'a besoin d'autre chose que de solliciter une autorisation.*

Comme on le voit, ce n'est pas bien difficile. Mais il fallait y songer. M. Delbrück y a songé et a mis son nom à la Loi du 22 juillet 1913 qui formule cette solution:

« Ne perd pas sa nationalité l'Allemand qui avant d'acquiescer sa nationalité étrangère a obtenu par pétition personnelle de l'autorité compétente de son Etat d'origine l'autorisation écrite pour conserver sa nationalité. Avant d'accorder cette autorisation, le Consul allemand devra être consulté. »

(Art. 25 § 2) (1).

Point n'est besoin de longtemps pour peser la valeur de cette naturalisation et la gravité des conséquences qu'entraîne l'application de cette loi:

(1) Pour résoudre la question, en conséquence si délicate, sur le double service militaire obligatoire, le même jour exactement, 22 juillet, une autre loi dispensait du service en Allemagne l'Allemand naturalisé de cette manière. La coïncidence est significative.

La politique de toute nation, et spécialement de toute nation d'immigration, cherche à procurer de plus grands avantages et facilités aux nationaux qu'aux étrangers. Donc un Allemand qui se fait naturaliser n'a qu'un motif: bénéficier de ces avantages, parce que, comme l'a fait ressortir perspicacement le baron Richthofen au moment de la discussion de la Loi au Reichstag:

« Dans les pays de l'Amérique du Sud, il n'est pas facile à un Allemand qui ne possède pas la nationalité du pays où il réside, de soutenir une compétence contre ceux qui ont acquis la naturalisation. »

On ne peut être plus ingénieux.

Et supposons le stratagème poussé à l'extrême:

Voici un Monsieur qui, suivant les cas, se servira de l'une ou de l'autre nationalité; exercera les droits civils et politiques de sa patrie d'adoption, toujours en se conservant en contact avec sa chambre de commerce, son Consul, son Gouvernement.

Qui ne voit là le danger que constitue dans une nation jeune, en formation, cette installation d'Etat dans un Etat, ce foyer irréductible et inattaquable d'influences étrangères?

Il est trop évident que l'Allemand qui a demandé à devenir Chilien, Argentin ou Brésilien, etc... en invoquant la Loi Delbrück a conservé, à double intention, sa nationalité d'Allemand. Ce n'est pas par amour pour son nouveau pays qu'il a demandé à être traité comme les indigènes, ce n'est que pour obtenir des droits impossibles à exercer sans cette condition, et, avec ces droits qu'il exercera, poursuivre plus commodément, vu qu'il le fait en secret, les moyens allemands qu'il s'est proposés.

Supposer que cet homme a l'esprit national de son pays de résidence, c'est plus ou moins comme si on s'imaginait que le voleur déguisé qui entre dans la maison en profitant du sommeil de ses habitants, a l'esprit de la famille de cette maison.

Les points de vue ci-devant exposés sont clairement confirmés par les écrits allemands mêmes.

Tous ces auteurs sont d'accord pour considérer l'Amérique latine comme un fief du capital et de l'immigration allemande. Voici, à titre documentaire, quelques opinions:

« Il faut influencer systématiquement l'émigration allemande, de sorte qu'en s'écartant de l'Amérique du Nord elle se dirige vers les Colonies allemandes, comme par exemple dans l'Argentine et au sud du Brésil, c'est-à-dire vers les points où se trouvent des zones fermées à l'immigration allemande. Pour cela il faut faire intervenir les grands moyens dont dispose l'Etat.

« L'Allemagne qui vit à l'étranger est encore aujourd'hui notre meilleure, plus forte et plus importante colonie. Un des labours les plus rémunérateurs de la politique allemande est celui de retirer de la dite Allemagne qui est à l'étranger les plus grands profits pour la cause nationale.

« Nous comptons avec 60 millions d'âmes dans l'empire allemand et avec près de 30 millions qui parlent notre langue à l'étranger. Cette masse puissante, qui nous est unie par des liens de sang et de langue, doit resserrer davantage son union avec nous par des intérêts moraux, littéraires et économiques, et, ainsi contrainte d'une manière chaque fois plus intime, formera ce grand empire allemand dont parle notre empereur depuis 1896. »

(E. VON LIEBERT, Ziele der DEUTSCHEN Kolonial und Auswanderungspolitik. Alldeutsche Blaetter 1907, n° 21).

« C'est ainsi que se trouve réparti le pouvoir politique sur le globe et qu'à l'heure présente les uniques puissances véritablement mondiales sont la Grande-Bretagne, la Russie et les Etats-Unis. Elles sont celles qui s'approprient ou peuvent s'ap-

« proprier de grandes extensions de territoires. L'Allemagne et la France viennent seulement en second lieu.

« Si l'Allemagne veut recouvrer sa position menacée d'être une des puissances dirigeantes de la terre, elle doit tenter d'acquiescer des influences où il est possible d'en acquiescer, c'est-à-dire dans l'Amérique du Sud, non sous forme d'annexion comme à Kiaou-Tcheou, ce qui nous a valu des ennemis chez ces peuples, mais sous forme d'appui économique, industriel et même militaire, si cela devenait nécessaire, aux Etats Sud-américains contre la croissante ambition des Etats-Unis. De toute façon le moment est venu de prendre position pour occuper l'unique partie de la terre qui se trouve encore disponible, parce que les choses vont aujourd'hui plus vite, dans l'histoire politique du globe, qu'il y a un siècle, et les grands Etats se développent et décroissent avec plus de rapidité que l'on n'avait cru jusqu'ici.

Wilhelm SIEVERS, profesor de la Universidad de Giessen Sudamerika und die deutschen Interessen, 1903).

« Il ne faut pas penser que ces Etats recevraient mal l'entrée dans le jeu de la force et du capital allemands. Les plus discrets accueilleraient non seulement agréablement mais avec joie cette assistance matérielle et morale, parce qu'ils y verraient un appui contre leur ennemi naturel les Etats-Unis, ennemi qui prétend les obliger non seulement à une dépendance économique, mais à des cessions de territoire et même à la perte de nationalité en tant que cela leur serait possible d'y parvenir ».

(RIEMER (Joseph Ludwig). Ein pangermanisches Deutschland, 1905 p. 23).

Après de si intéressantes déclarations, il convient aussi de noter avec quel dédain les Allemands traitent les Républiques Sud-Américaines, et les considérant déjà comme pays conquis essayent de toute façon d'imposer leur influence pour parvenir à leurs fins d'hégémonie.

« Une politique prévoyante devrait employer les moyens appropriés pour diriger l'émigration de telle façon que les intérêts vitaux des particuliers soient en accord avec ceux de l'Etat. Cette politique doit stipuler avec les autres Etats des conventions nécessaires pour que nos émigrants soient reçus en de telles conditions correspondant aux vues de notre gouvernement, Les Etats intérieurement divisés, comme la République Argentine, le Brésil, et sous peu plus ou moins toutes ces Républiques mendiantes de l'Amérique du Sud, devraient être entraînées par la force à entendre des paroles très significatives ».

(FRIEDRICH LANGE, Reines Deutschtum, 4a edición, 1904, page 208).

« L'influence politique que les Allemands devraient sans doute avoir, étant donné leur nombre, au Rio-Grande-del-Sul, a été jusqu'ici annihilée par le Gouvernement brésilien, au moyen de fraudes électorales. Il est rare de rencontrer un nom allemand sur la liste des candidats, et pourtant le nombre des Allemands devrait justifier son désir de voir représentés par des personnes de sa race au Congrès et au Sénat, ses aspirations et ses volontés.

« Rio-Grande-del-Sul doit se convertir en un fief du capital et de l'immigration allemande. LE DROIT HISTORIQUE et LA FORCE sont avec nous et personne ne pourra s'entreposer tant que nous ne nous laisserons pas aller aux aspirations politiques inopportunes ».

(ALFRED FUNKE, Die Einsiedlung der Oesterlichen Sudamerika in Hinblick der Deutschen Interessen. — Angewandte Geographie, I Série, 10 Heft, pp 46 y 64 1903).

## “ OEUVRE DU SOLDAT TAHITIEN ”

**Avis important aux familles des soldats tahitiens en dépôt à Nouméa.**

### OHIPA A TE FAEHOU TAHITI.

*Parau faaita raa maitai i te mau fetii no te mau faehau e noho ra i Nouméa.*

Afin de permettre aux parents de faire parvenir à leurs enfants en dépôt à Nouméa de petits colis d'articles non susceptibles de se détériorer, la Compagnie Navale de l'Océanie s'est très obligeamment chargée de les recevoir à Papeete pour les grouper en caisses et les expédier à Nouméa.

L'“Union Steam Ship Co”, de son côté, a généreusement offert le transport gratuit de ces

Ei faaohie raa i te mau fetii ia faatae atu na ta ratou mau tamarii faehau e noho ra i Nouméa i te mau tauihaa rii te ore e ino ra, ua tia maitai roa ia i te Compagnie Navale de l'Océanie te farii maite mai i Papeete nei i taua mau tauihaa rii ra, ia panai hia i roto i te afata e a haponu atu ai i Nouméa.

Mai te reira atoa ra hoi to te “Union Steam Ship Co” faatia roa raa i te uta atu i taua mau

caisses de Papeete à Sydney.

Les colis devront être remis dans les bureaux de la Compagnie Navale de l'Océanie, à Papeete, au plus tard, la veille de l'arrivée du courrier allant à Wellington.

Chaque colis devra porter l'adresse du destinataire. Les parents pourront également envoyer gratuitement de l'argent à leurs enfants en dépôt à Nouméa en versant la somme à la Compagnie Navale de l'Océanie, à Papeete, qui leur remettra un bon à toucher à la Maison Ballande à Nouméa.

Ces bons seront délivrés jusqu'au jour qui précèdera l'arrivée du courrier allant à Wellington.

afata tauihaa ra mai Papeete atu nei e Sydney (Panipe), aore atoa e taime.

Ia faatae hia mai ia te mau tauihaa i roto i te mau piha ohipa raa a te Compagnie Navale de l'Océanie i Papeete nei, i te mau mahana i mua'e e tae mai ai te pahī vea no Wellington mai.

E papai maite hoi i nia iho i taua tauihaa ra te ioa o te fatu.

E nehenehe atoa i te mau fetii ia haponu i te moni na ta ratou mau tamarii faehau i Nouméa, mai te taime ore, na roto i te aufau raa mai i te tino moni i te Compagnie Navale de l'Océanie ra i Papeete nei, ei reira ia e horoa hia'tu ai te tahī parau tapao-moni e aufau hia mai e te Fare-toa Ballande i Nouméa.

E horoa hia taua mau tapao-moni ra e tae noa'tu i te mahana i mua'e e tae mai ai te pahī vea e haere atu i Wellington.

## LE CAFÉ DU SOLDAT

Les dons recueillis du 15 juin au 31 juillet, s'ajoutant par conséquent à la liste publiée au J. O. du 15 juin dernier, sont les suivants :

15 juin 1916 (tiunu).	3 sacs de pia (pute pia).	162 k.	Ile Rurutu (no te fenua ra o Rurutu).
17 id.	1 sac café non décortiqué (taofe aore i iritihia te paa).	40 k.	— M. Viénot (na M. Viénot).
20 id.	2 id.	42 k.	— Habitants de Faone (na te huiraatira no Faone).
27 id.	3 id.	62 k.	— Habitants de Faaa (na te huiraatira no Faaa).
29 id.	5 id.	150 k.	— Population protestante de Tubuai (na te mau porotetani no Tubuai).
29 id.	1 id.	30 k.	— Population mormone de Tubuai (na te mau taata maumoni no Tubuai).
4 juillet (tiurai.)	2 id.	60 k.	— District de Punaauia (na te mataeinaa no Punaauia).
17 id.	1 id.	36 k.	— Elèves de l'école de Afareaitu (na te mau tamarii haapii no Afareaitu).
20 id.	1 sac café décortiqué (taofe iritihia te paa).	45 k.	— MM. Grand, Miller et C <sup>ie</sup> .
23 id.	6 sacs café non décortiqué (taofe aore iritihia te paa).	171 k.	— Archipel des Marquises (te fenua ra o Matuita).
23 id.	2.343 fr. 50 en espèces (2.343 fr. 50 tino moni).		id.
28 id.	2 sacs café non décortiqué (taofe aore iritihia te paa).	44 k.	— District de Papeari (na te mataeinaa ra no Papeari).

Totaux au 31 juillet: Café décortiqué: 55 kilog.; non décortiqué: 1.691 kilog.; Pia: 162 kilog.; Espèces: 2.343 fr. 50.

Ia amui hia i te 31 no tiurai: 55 k. taofe tei iriti hia te paa; 1.691 k. taofe aore iriti hia i te paa; 162 k. pia; 2.343 fr. 50 tino moni.

Afin de mieux répondre exactement au but de l'œuvre, les espèces seront adressées directement au Ministre des Colonies avec spécification formelle d'en consacrer le montant à des achats de café à distribuer aux armées.

## AVIS.

M. Tamaterai, propriétaire à Paea, informe le public qu'il autorise tous ceux qui voudront, à cueillir du café dans ses plantations, au profit de l'œuvre du "Café du Soldat".

## PARAU FAAITE.

Te faaite nei o Tamaterai, fatu fenua e tia i Paea, i te mau taata'toa e te faatia nei ona i te mau feia atoa tei hinaaro, ia faai i te taofe i nia i tana mau faapu no te haponu raa i te mau faehau i te vahi aroraa.

## Concours de tir du 16 juillet 1916.

Le comité du Concours de tir organisé le 16 juillet dernier, à l'occasion de la présence dans nos eaux de l'avis de 1<sup>re</sup> classe "Kersaint", remercie Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Maire et tous les généreux donateurs qui, par leur bienveillance et leur obole, ont permis une pleine réussite de cette fête de circonstance et toute militaire.

Au stand de Sainte-Amélie, où de nombreux tireurs civils et militaires se sont disputé les divers prix, tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, sous la direction de M. l'Enseigne de vaisseau Lebreton.

Voici les résultats obtenus :

1<sup>o</sup> Tir à l'arme de guerre, entre militaires seulement.

Distance 400 mètres. — Position à volonté.

1 <sup>er</sup> prix :	YORSS, soldat d'Infanterie coloniale...	75 fr.
2 <sup>me</sup> —	JAMET, id. id. ...	50
3 <sup>me</sup> —	KERVELLA, fusilier breveté du Kersaint.	30
4 <sup>me</sup> —	DROUGLAZET, second-maitre id. ...	20
5 <sup>me</sup> —	STEPHAN, quartier-maitre id. ...	15
6 <sup>me</sup> —	GARGADENNEC, premier-maitre fourrier.	10
7 <sup>me</sup> —	LE LANN, second-maitre fourrier du Kersaint.....	5

2<sup>o</sup> Tir à l'arme de guerre, entre civils et militaires.

Distance 400 mètres. — Position debout.

1 <sup>er</sup> prix :	SMIDT, G., commis négociant.....	100 fr.
2 <sup>me</sup> —	ADAMS, Tuteau, usinier.....	75
3 <sup>me</sup> —	GARGADENNEC, premier-maitre fourrier.	50
4 <sup>me</sup> —	COLOMBANI, propriétaire.....	25
5 <sup>me</sup> —	LEBOUCHER, A., négociant.....	20
6 <sup>me</sup> —	BUCHIN, H., employé des Contributions.	15

3<sup>o</sup> Tir à l'arme de guerre, entre civils et militaires.

Distance 400 mètres. — Position à volonté.

1 <sup>er</sup> prix :	CÉRAN, contrôleur des Contributions..	50 fr.
2 <sup>me</sup> —	BUCHIN, H., employé des Contributions.	30
3 <sup>me</sup> —	LE BRAZIDEC, pharmacien.....	20

Le produit de la souscription effectuée en vue de ce concours ayant dépassé les espérances du comité, celui-ci a décidé, comme l'avait d'ailleurs prévu l'affiche, d'augmenter le taux et le nombre des prix; ceci fait, un reliquat de 256 francs a encore pu être versé à M. Rascalon, au profit de la Croix-Rouge française.

Le vapeur "Saint-Jean", de la Compagnie Navale de l'Océanie, a emporté à destination de France, via New-York, un premier chargement provenant de l' "Œuvre du Café du Soldat" et constitué par treize sacs de café décortiqué d'un poids total de 1.056 kilos. Ainsi Tahiti et les archipels, indépendamment des contingents qu'ils auront envoyés au front pour participer à la libération du territoire, auront contribué à fournir aux héroïques défenseurs de la Patrie le fameux "jus" qui leur donne l'ardeur et le mordant, gage prochain de la victoire définitive.

La Compagnie Navale de l'Océanie a accepté d'assurer gratuitement le transport de la précieuse denrée jusqu'à New-York où le "Saint-Jean", parti de Papeete le 24 juillet, se rend par la voie du Canal de Panama.

\* \* \*

Le même navire de la Compagnie Navale de l'Océanie s'est chargé gratuitement de transporter quatre caisses de vêtements de toutes sortes confectionnés à Papeete par les dames et demoiselles de l'ouvroir de la "Croix-Rose" à destination des réfugiés belges et français. Cet envoi très important, dont la valeur est de quatre mille francs environ, prouve, une fois de plus, les inépuisables ressources de charité qu'offrent dans cette colonie les organisations féminines de solidarité et de philanthropie.

Si l'on rapproche de cet effort méritoire tous ceux qui ne cessent de produire des moyens nouveaux de soulagement pour les infortunes de la guerre, les Etablissements de l'Océanie, quoique les plus éloignés du théâtre des hostilités et en dépit de leur faible population, atteindront bientôt, s'ils ne le détiennent déjà, le record de la charité, si on l'envisage proportionnellement au chiffre des habitants.

Les articles contenus dans les quatre caisses sus-visées se répartissent comme suit :

## Caisse n° 1 ("Croix-Rose").

Mesurant : Haut. 0.61; larg. 0.85; long. 0.52.

Pesant 119 kilogram.

Contenant :

3 pardessus	1 couverture piqué
9 redingotes	7 pantalons fillettes
1 paletot	2 jupons id.
9 gilets	11 chemises id.
4 pantalons drap	38 bonnets
2 costumes enfants	46 robes assorties pour fillettes
1 jupe drap	6 jupons dames
2 corsages	1 combinaison
1 coupe étoffe de laine	15 petites robes
22 tricots	14 chemises d'homme
27 paires de bas	18 pantalons d'homme
6 tabliers	8 gilets blancs
2 couches culottes	3 langes
1 costume fillette	1 couche en piqué
1 pantalon flanelle	3 corsets fillettes
1 pyjama	1 drap de lit
2 paires chaussettes	2 chemises femmes
19 pantalons enfants	1 cache-corsot
12 paletots enfants	1 col

## Caisse N° 2.

Mesurant : Haut. 0.66; larg. 0.63; long 1 m.

Pesant 137 kilogram.

Contenant :

96 robes fillettes	276 chemises femmes
4 brassières molleton	9 cache-corsots
120 bonnets	30 langes
13 couvertures tahitiennes	36 chemises d'enfant
30 pantalons molleton (femme)	2 corsages

1 jupon en soie	4 serviettes damassées
1 petit pantalon jersey	9 brassières
3 combinaisons molleton	2 tricots dame
1 polo laine	1 camisole
2 paires chaussons	1 caleçon d'homme
3 capelines laine	2 tabliers de dame
2 collets laine	1 écharpe en crêpe de Chine
2 manteaux d'enfant	1 gilet en piqué pour homme
1 brassière tricot	1 peignoir lainage
1 costume de dame	1 jupon damas noir
1 drap de lit	1 paletot d'homme en flanelle
4 brassières en brillanté	1 jupe en piqué
2 tricots d'enfant	1 costume tailleur en reps
1 costume garçonnet	2 mauresques

**Caisse N° 3.**

Mesurant: Haut. 0.46; larg. 0.58; long. 0.89.

Pesant 51 kilog.

Contenant:

46 paires de chaussures	2 jupons de laine
5 ceintures en ruban blanc	6 paires de bas
4 robes d'intérieur	2 paires chaussettes
1 pantalon	1 polo en tricot
1 béret	1 tricot de dame

**Caisse N° 4.**

Mesurant: Haut. 0.87; larg. 0.68; long. 1.04

Pesant 161 kilog.

Contenant:

5 peignoirs molleton	4 langes
1 pantalon laine	261 chemises de femme
1 costume de dame en reps	19 id. fillettes
1 peignoir toile	13 robes fillettes
1 id. satin broché	1 gilet d'homme en laine
1 jupon satinette	4 brassières molleton
1 corsage jersey	3 brassières calicot
1 robe en faille noir	1 couverture de lit en piqué
1 costume tailleur en drap	1 ceinture en ruban
1 manteau d'enfant	2 jupons
1 robe d'enfant en laine	24 couvertures en laine grise
1 drap en toile	2 couvertures de lit ouatées
6 chemises couleur pour homme	1 robe fillette en piqué
5 chemises blanchet id.	12 pantalons molleton pour dame
1 jaquette en drap pour dame	3 robes
1 robe d'enfant en soie	3 brassières
1 gilet de flanelle pour dame	3 pantalons d'enfant
1 jupe d'enfant en soie	2 peignoirs dame
43 tabliers d'enfant	1 brassière molleton
4 paletots d'homme	3 paires chaussettes
6 costumes d'enfant	30 bonnets d'enfant
1 pantalon id.	4 peignoirs dame
5 paletots pour dame	1 blouse garçonnet
1 gilet en piqué pour homme	1 costume en crêpe noir pour dame
1 robe fillette en piqué	14 brassières molleton
2 jupes en piqué pour dame	1 fichu laine
1 drap de lit d'enfant	2 faux cols
1 couverture tahitienne	1 paire manchettes
20 serviettes de table	

**Récapitulation.**

pardessus.....	3	tricots.....	24
redingotes.....	9	bas.....	33
paletots.....	6	tabliers.....	49
gilets.....	10	couches culottes.....	2
pantalons drap.....	4	costume fillette.....	1
costumes d'enfants.....	9	pantalon flanelle.....	1
jupe en drap.....	1	pyjama.....	1
corsages.....	5	chaussettes..... paires.	7
étoffe de laine..... pièce.	1	pantalons enfants.....	23

paletots.....	12	costumes de dames.....	5
couvertures piqué.....	2	serviettes de table.....	24
pantalons fillettes.....	7	tricots dames.....	3
jupons.....	2	camisole.....	1
chemises.....	66	caleçon pour homme.....	1
bonnets bébé.....	188	blouse garçonnet.....	1
robes fillettes.....	177	fichu de laine.....	1
jupons de dame.....	13	tabliers de dames.....	2
combinaisons.....	4	écharpe en crêpe de Chine..	1
chemises d'hommes.....	27	peignoir lainage.....	1
pantalons d'hommes.....	18	jupes en piqué.....	3
gilets blancs d'hommes.....	10	mauresques.....	2
langes.....	37	chaussures..... paires.	46
couches en piqué.....	3	ceintures en ruban.....	6
corsets fillettes.....	3	robes de dames.....	5
draps de lit.....	4	couvertures de lit ouatées...	2
chemises de femmes.....	539	couvertures de lit en laine	
cache-corsets.....	10	grise.....	24
col.....	1	pantalons.....	2
brassières.....	43	béret.....	1
couvertures tahitiennes.....	14	peignoirs molleton.....	5
pantalons molleton pour fem-		id. toile.....	8
me.....	42	jaquette drap pour dame....	1
pantalon jersey.....	1	gilet flanelle pour dame....	1
polos en laine.....	2	jupe d'enfant.....	1
chaussons.....	2	paletots de dames.....	5
capelines.....	3	faux cols.....	2
collets.....	2	manchettes..... paire.	1
manteaux d'enfants.....	3	Valeur totale. 4.000 francs.	

La section tahitienne de la "Croix-Rose" vient d'effectuer, entre les mains de M. le Trésorier du Comité de secours national, un quatrième versement de 772 fr.85, portant à 3.290 fr.65 la totalité des fonds recueillis tant par les titulaires de carnets, les dames et demoiselles de l'Ouvroir, que par les notables commerçants européens dont beaucoup désirent garder jusqu'à nouvel ordre l'anonymat.

Entre le Service Local et les divers donateurs, l'œuvre a obtenu, pour confection de vêtements, 1.248 mètres de tissus de toutes sortes, et l'on ne saurait trop dire ici que la congrégation chinoise s'est montrée particulièrement généreuse en s'associant dans une large mesure à l'œuvre de solidarité entreprise par les anciens élèves des Ecoles de Papeete.

\* \* \*

La goëlette "Ysabel-May", appartenant à l'abbé Em. Rougier, propriétaire Directeur de la "Cocoanut Plantations Ltd", créée pour exploiter les richesses culturelles et maritimes de l'île Christmas, est de retour à Papeete ayant à son bord une certaine cargaison de coprah, produit d'une première récolte hâtivement faite dans une île restée depuis longtemps déserte. On se rappelle que l'"Ysabel-May" avait quitté Papeete le 23 mai dernier. Le 31 du même mois elle arrivait à Christmas après avoir passé une journée à l'île Flint.

M. Rougier, revenu dans son domaine du Pacifique équatorial après une longue absence, a trouvé, dans la seule habitation qu'il y avait autrefois édifiée, les traces évidentes du passage de voyageurs peu soucieux des lois de l'hospitalité, car les bouteilles abandonnées par lui étaient vidées de leur contenu et gisaient en désordre dans l'intérieur.

Le premier soin de M. Rougier a été de faire hisser en haut d'un mât tout neuf nos trois couleurs et de partir à l'exploration de son île à l'aide de voitures automobiles qui lui ont permis en peu de temps de la parcourir sur une grande étendue et de découvrir, outre des quantités de cocotiers en plein rapport, des sources d'eau douce très abondantes dont le déversoir est l'un des lagons intérieurs.

La population de cette île lointaine qui comprend, outre l'abbé

Rougier, Directeur, sa nièce et une gouvernante, M<sup>lle</sup> Pugeault, une vingtaine de Chinois et quelques Tahitiens placés sous la direction de M. Malinowski, ancien brigadier de police de Papeete, est, assure-t-on, placée dans les meilleures conditions d'hygiène. Le climat de l'île est particulièrement salubre. Les ressources alimentaires abondent grâce à une mer poissonneuse et à des quantités d'oiseaux aquatiques et autres qui surpeuplent la brousse touffue de l'intérieur.

Cette île est décrite comme suit par les publications de l'Amirauté anglaise : Lat. 1° 57' N. — Long. 157° 28' O. Fut découverte par Cook à bord de la " Résolution ", le jour de Noël 1777, d'où son nom de Christmas. Le capitaine Wiseman, de la " Caroline ", en prit possession au nom de l'Angleterre le 17 mars 1888.

A titre de renseignement nous ajouterons que Christmas compte parmi les îles de corail les plus étendues du Pacifique. Son littoral nord à 45 milles d'étendue et son littoral sud 35 milles, c'est-à-dire que l'île a, en tous sens, une moyenne de 46 kilomètres et une superficie de 316.000 hectares, dont un bon tiers en lagons où la pêche des nacres paraît devoir donner des résultats excellents.

L' " Isabel May " repartira sous peu pour Christmas et fera désormais des voyages réguliers qui auront pour résultat de diriger sur notre Colonie une partie importante du commerce des îles du Nord, Flint, Fanning et Christmas.

## AVIS DIVERS

### BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE.

( Décret du 13 septembre 1914.)

Aux termes du décret du 13 septembre 1914, les Bons du Trésor émis à compter de cette date et pendant la durée des hostilités, porteront la mention " Bons de la défense Nationale ". Ils seront admis pour la libération des souscriptions à tous emprunts futurs, avec droit de préférence pour les souscripteurs à ces emprunts, à concurrence du montant des bons qu'ils remettront au Trésor.

Ces bons seront repris au pair, sous déduction, s'il y a lieu de l'intérêt correspondant qui resterait à courir.

Les coupures des bons sont de 100 fr. 500 fr. et 1.000 francs, et sont émis à un an.

Ces bons procurent aux porteurs un intérêt calculé à raison de 5 0/0 l'an sur la valeur nominale des bons. Mais cet intérêt sera payé par anticipation et viendra dès lors en déduction du montant des sommes à verser. C'est ainsi qu'un bon de 100 francs ne donnera lieu qu'à un versement de 95 francs : il suit, de là, que les 5 francs qui seront restitués avec ces 95 francs au bout d'un an représentent en réalité pour le souscripteur un placement au taux de 5 pour 95 fr. c'est-à-dire 5.263 0/0.

Le tableau ci-après indique, par chacune des coupures,

de 100 fr. 500 fr. et 1.000 fr. le montant des sommes à verser par les souscripteurs.

MONTANT DES BONS	—	SOMMES A VERSER.
100 fr.		95 fr.
500 fr.		475 fr.
1.000 fr.		950 fr.

Les souscripteurs ne pourront prendre immédiatement possession des bons qu'ils auront souscrits. Il leur sera délivré, lors du versement, une quittance provisoire pour le montant même du versement, c'est-à-dire, pour la valeur nominale des bons diminuée du montant des intérêts y afférents.

Lors de la délivrance des bons, les parties donneront décharge au dos de la quittance provisoire.

Les bons de la défense nationale sont délivrés par le Trésor.

## CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEillesse

### AVIS

Il peut être versé jusqu'à **4.000 francs par an** sur le même compte au lieu de **500 francs**.

La **rente** à constituer sur la tête d'une même personne peut atteindre **2.400 francs** au lieu de **1.200 francs**.

Les versements peuvent être faits sur la tête des enfants **dès leur naissance**.

Par suite de l'adoption d'un **nouveau tarif**, le **montant des rentes** provenant des versements à effectuer se trouve **augmenté**.

Ainsi un versement de **100 francs** opéré à capital aliéné au profit d'une personne âgée de 3 ans lui assure :

A **50 ans**, d'après le **nouveau tarif**, une **rente de 78 francs**, au lieu de **51 francs** d'après le tarif 3 1/2 p. 0/0.

A **60 ans**, d'après le **nouveau tarif**, une **rente de 186 francs** au lieu de 115 francs d'après le tarif 3 1/2 p. 0/0.

*Demander des renseignements et des notices soit à la Trésorerie de Tahiti, soit à Paris à la Caisse des Dépôts et Consignations, rue de Lille, n° 56.*

## POIDS et MESURES

L'Administration a l'honneur de rappeler à MM. les Négociants Commerçants et Industriels, qu'il est interdit, aux termes de l'arrêté du 27 août 1847, de se servir dans les magasins, boutiques, ateliers ou maisons de commerce, dans les halles ou marchés, des poids et mesures autres que les poids et mesures établis en France.

En conséquence, les instruments de pesage ou de mesurage portant des graduations autres que celles du système métrique décimal ne peuvent être employés dans le commerce ou l'industrie.

Toute infraction à ces prescriptions est passible des peines prévues à l'article 479 du Code Pénal.

## CAISSE AGRICOLE

## Avis

Conformément à l'arrêté du 11 juin 1914, réorganisant la Caisse Agricole, les dépôts de fonds sont reçus par cet établissement aux conditions suivantes :

Les dépôts sont de deux sortes :

1<sup>o</sup> Dépôts simples jusqu'à concurrence de 8.000 fr; ils ne portent pas intérêt et sont remboursables à vue;

2<sup>o</sup> Dépôts à temps ou placements, jusqu'à 8.000 fr. également; remboursables à vue s'il n'excèdent pas 1.000 fr. Passé ce chiffre, l'établissement se réserve la faculté, dans des circonstances exceptionnelles et sauf le cas où le déposant quitterait la Colonie, de ne rembourser ces dépôts que par acomptes mensuels de 1.000 francs.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1916, ces dépôts portent intérêt au taux de 3 p. 0/0. Les intérêts seront calculés intégralement du jour de versement au jour du retrait des sommes déposées.

## CAISSE AGRICOLE

Situation au 1<sup>er</sup> juillet 1916.

## ACTIF.

1<sup>o</sup> Opérations principales.

	FR.	C.	FR.	C.
Prêts divers à longs termes (sur hypothèques de propriétés rurales).....	340.971	33		
Terrains vendus ou cédés à terme.....	97.637	39		
Avances de premier établissement.....	300	»		
			438.908	72

2<sup>o</sup> Opérations accessoires.

Effets à recouvrer : Prêts sur solvabilité, — Prêts sur cautions..	»	»		
	83.538	50		
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville.....	71.662	50		
Achats de litres.....	»	»		
Inscription hypothécaire sur les biens du comptable en garantie de sa gestion...	4.000	»		
			159.201	»

3<sup>o</sup> Divers.

Immeubles divers.....	33.223	12		
Mobilier.....	1.060	12		
Caisse.....	91.069	98		
Correspondants divers.....	13.587	33		
Avances à régulariser.....	274	10		
Intérêts sur ventes et prêts.....	8.926	39		
Prêts au Service Local.....	»	»		
Divers débiteurs.....	1.389	21		
			149.530	25
			747.639	97

## PASSIF.

Bons de caisse.....	»	»		
Dépôts.....	512.044	76		
Cautionnement du comptable.....	8.000	»		
Prêts au Service Local.....	29.890	»		
			549.934	76
Capital ou balance en faveur de la Caisse.....			197.705	21

## Mouvement de la Caisse en juin 1916.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer : Prêts sur cautions...	5.769	25	700	»
— Prêts sur solvabilité .....	»	»	»	»
Prêts divers à longs termes.....	21.839	20	16.700	»
Terrains vendus ou cédés à terme .....	117	64	»	»
Frais généraux.....	»	»	3.536	86
Intérêts divers sur ventes et prêts.....	2.504	73	»	»
Dépôts.....	49.950	76	39.416	82
Intérêts sur les dépôts.....	»	»	140	99
Avances à régulariser.....	72	98	47	68
Correspondants divers.....	1.904	30	5.241	77
Prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	2	10	»	»
Recettes diverses.....	16	50	»	»
Profits et pertes.....	»	»	17	22
Totaux du mois.....	82.177	46	65.801	34
L'encaisse au 1 <sup>er</sup> juin 1916 était de.....	74.693	86	»	»
Soit.....	156.871	32	»	»
Les dépenses du mois s'étant élevées à..	65.801	34	»	»
Il reste en caisse au 1 <sup>er</sup> juillet 1916.....	91.069	98	»	»

## Résumé des opérations du mois.

	FR.	C.	FR.	C.
Le capital, au 1 <sup>er</sup> juin 1916, était de.....			196.611	20
L'Avoir du compte <i>Profits et Pertes</i> s'est augmenté pendant le mois :				
Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés. ....	645	80		
Sur les prêts divers à longs termes...	3.536	79		
Sur les prêts sur cautions.....	524	82		
Sur les prêts sur solvabilité.....	»	»		
Recettes diverses.....	16	50		
Sur divers débiteurs.....	55	57		
Sur avances de premier établissement.	7	50		
De la prime perçue sur traites délivrées pendant le mois.....	2	10		
			4.789	08
Le DÉBIT de ce compte comprend :			201.400	28
Les frais généraux du mois.....	3.536	86		
Les intérêts sur dépôts payés pendant le mois.....	140	99		
Profits et pertes.....	17	22		
			3.695	07
Le capital, au 1 <sup>er</sup> juillet 1916, est de....			197.705	21

Certifié conforme aux écritures :

Le Secrétaire-trésorier,  
H. VILLIERME.

Vu et vérifié :  
Le Chef du 1<sup>er</sup> Bureau,  
EDM. BRAULT.

Vu :  
Le Censeur,  
A. SOLARI.

Vu :  
Le Président,  
E. AHNNE.

## ANNONCES

## ANNONCES JUDICIAIRES

Etude de M<sup>e</sup> LÉONCE BRAULT, Défenseur  
à Papeete (Tahiti).

(ART. 250 DU CODE CIVIL.)

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de 1<sup>re</sup> Instance de Papeete, en date du onze janvier 1916, enregistré et signifié, entre M. Henri LEMAIRE, agent de cultures, ayant domicile élu à Papeete, demandeur, et M<sup>me</sup> Adèle CHEBRET, son épouse séparée, demeurant au même lieu, il appert que le jugement de séparation de corps antérieurement prononcé entre lesdits époux aux torts de M. LEMAIRE, a été converti en divorce.

Pour extrait:  
LÉONCE BRAULT, *Défenseur*.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de 1<sup>re</sup> Instance de Papeete, le dix-huit avril 1916, enregistré et signifié, au profit de M<sup>me</sup> Mar-

guerite PICARD, contre M. Ange LEQUERRÉ, son époux, demeurant au même lieu, il appert que le divorce a été prononcé entre les sus-nommés.

Pour extrait:  
LÉONCE BRAULT, *Défenseur*.

D'un jugement rendu par défaut à la date du 30 mars 1915, enregistré et signifié, entre M. Louis ROUYER, boucher, ayant demeuré à Papeete, demandeur, et la dame Emma CHABANNAIS, demeurant à Allomans (Dordogne), son épouse, il appert que le Tribunal Civil de 1<sup>re</sup> Instance de Papeete a prononcé le divorce d'entre les sus-nommés aux torts mutuels des parties.

Pour extrait:  
LÉONCE BRAULT, *Défenseur*.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de 1<sup>re</sup> Instance de Papeete le dix-huit avril 1916, enregistré et signifié, au profit de M. Teiho a MARAEURIA, domicilié à Papeete, contre M<sup>me</sup> TERAIREIA A HOPUARE, demeurant au même lieu, il appert que le

divorce a été prononcé entre les sus-nommés.

Pour extrait:  
LÉONCE BRAULT, *Défenseur*.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de 1<sup>re</sup> Instance de Papeete, le vingt-trois mai 1916, enregistré et signifié, au profit de M. TAU a NETI REID, domicilié à Papeete, contre M<sup>me</sup> TETUANUI A METUA PAORAI, demeurant au même lieu, il appert que le divorce a été prononcé entre les sus-nommés.

Pour extrait:  
LÉONCE BRAULT, *Défenseur*.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de 1<sup>re</sup> Instance de Papeete, le trente mai 1916, enregistré et signifié, au profit de M<sup>me</sup> TIIVAHINE a TERAÏ, demeurant à Faâa, contre M. REHIA BELLAIS, son époux, demeurant à Papeete, il appert que le divorce a été prononcé entre les sus-nommés.

Pour extrait:  
LÉONCE BRAULT, *Défenseur*.

## SERVICE DE SANTÉ

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU MOIS DE JUIN 1916.

Station de Papete (Hôpital).

Latitude : 17° 31' 39" Sud. — Longitude de Paris : 151° 54' 30" Ouest ; en temps : 10 h. 7' 38".

DATES	TEMPÉRATURE				HUMIDITÉ RELATIVE en 100		PRESSIONS CORRIGÉES À ZÉRO		VENT		ÉTAT DU CIEL, NUAGES		PLUIE en millimètres	OBSERVATIONS
	8 HEURES	16 HEURES	MAXIMA	MINIMA	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES		
1	22.3	25.9	26.6	17.8	88	76	759.8	758.2	N	S	7	9	»	
2	22.9	26.6	28.2	18.4	84	75	759.0	758.1	S-E	N-E	2	1	»	
3	24.0	27.2	28.0	20.8	85	76	760.8	759.1	S-E	S-E	8	3	gouttes	
4	23.8	27.2	28.8	18.6	83	75	760.4	757.7	E	S-O	0	5	»	
5	22.9	26.7	30.0	18.0	83	75	758.7	756.1	E	S-O	0	2	»	
6	23.8	25.9	26.4	20.0	85	70	758.3	757.7	E	N-O	9	5	»	
7	21.0	25.2	27.0	16.2	82	73	761.2	759.7	E	N-O	0	1	»	
8	21.1	26.0	29.8	17.0	81	68	761.4	759.2	S-E	N-O	0	9	»	
9	23.1	26.0	27.2	17.0	76	74	760.4	757.5	E	N-O	5	5	»	
10	24.0	26.0	27.0	19.0	85	78	759.0	756.6	E	O	10	7	gouttes	
11	21.9	27.1	28.0	17.8	84	77	758.1	755.3	N-E	S-O	1	1	»	
12	22.1	27.1	29.6	18.6	89	75	757.2	755.7	S-E	S-O	1	4	»	
13	22.8	27.0	28.8	18.2	84	84	757.0	755.7	E	S-E	1	1	»	
14	24.5	27.3	28.6	18.8	95	83	757.4	756.7	S-E	N-O	9	10	19.8	Tonnerre, grosse pluie.
15	24.2	26.8	29.6	19.0	92	86	758.9	758.4	S-E	N-O	9	7	5.4	
16	23.0	24.3	28.6	17.0	91	90	760.3	758.4	S-E	S-O	0	10	0.2	
17	22.8	27.0	28.8	16.8	84	77	759.8	758.2	S-E	S-O	1	1	»	
18	23.0	26.4	28.0	18.6	84	87	759.9	757.9	S-E	S-O	1	10	»	
19	22.7	27.0	29.8	17.2	93	77	760.2	758.2	E	N-O	7	3	1	
20	23.0	25.7	26.0	20.0	91	78	759.1	757.4	S-E	S-E	10	10	»	
21	24.0	22.0	23.2	19.2	83	76	758.0	756.5	E	S-O	10	10	17.5	Eclairs à 5 h. Tonnerre continu.
22	22.2	20.2	24.0	17.4	91	98	760.5	760.1	N-E	E	1	10	41.2	Tonnerre, grosse pluie à 10 h.
23	20.1	25.9	26.2	15.0	87	70	763.4	761.9	N-E	N-O	1	2	0.9	
24	19.9	27.0	29.0	16.2	83	71	763.8	760.1	N-E	S-O	0	1	»	
25	22.8	26.0	28.0	18.4	93	72	762.3	759.0	E	N-O	1	1	»	
26	21.1	25.9	27.0	16.8	91	70	761.9	758.7	N-E	S-O	10	3	gouttes	Léger coup de vent à 22 heures.
27	21.0	24.2	27.2	18.0	93	90	760.7	759.6	S-E	N-E	4	9	3.2	
28	24.1	25.3	26.2	21.0	83	73	761.8	759.6	N-E	N-O	10	10	5.6	Tonnerre, éclairs à 8 heures.
29	22.6	26.3	28.0	18.6	89	73	762.5	760.2	E	S-E	10	7	»	
30	22.0	26.7	29.0	17.6	82	72	761.9	758.9	S-E	N	5	6	»	
Moyenne	22.6	25.9	27.4	18.1	86	73	760.1	758.5	Pluie totale.....				94.8	12 jours de pluie

Vu :

Le Chef du Service de Santé,  
Dr GAUTIER.Le Pharmacien-major des troupes coloniales,  
JARD.

**Tarifs postaux. — Limites de poids et de dimensions des objets de correspondances.**

CATÉGORIES D'OBJETS	DESTINATIONS	TARIF D'AFFRANCHISSEMENT AU DÉPART (1)	POIDS	DIMENSIONS
<b>Lettres</b>	Régime intérieur et franco-colonial	Jusqu'à 20 grammes : 0 fr. 10. .... De 20 à 50 grammes : 0 fr. 15. .... De 50 à 100 — : 0 fr. 20. .... et ainsi de suite en ajoutant 0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant....	Poids maximum : 1 kilog.	Dimensions maxima : 0 m. 45. Les envois expédiés sous forme de rouleaux dont le diamètre ne dépasse pas 0 m. 10 peuvent atteindre 0 m. 75 de longueur.
	Nouvelle-Zélande et Iles Cook	0 fr. 10 par 20 grammes ou fraction de ce poids.....	pas de limitation	Pas de limitation.
	Autres pays	Jusqu'à 20 grammes : 0 fr. 25. Au-dessus de 20 gr. : 0 fr. 15 par 20 gr. ou fraction de ce poids.....		
<b>Cartes postales simples</b>	Toutes destinations	0 fr. 10. ....	.....	Dimensions maxima : 0 m. 14 × 0 m. 09. Dimensions minima : 0 m. 10 × 0 m. 07.
<b>Cartes postales illustrées (2)</b>	Régime intérieur et franco-colonial	0 fr. 05, à condition qu'elles ne comportent pas plus de cinq mots de correspondance manuscrite.....	.....	id.
	Relations internationales	0 fr. 05, à condition de ne comporter aucune correspondance manuscrite. ....	.....	id.
<b>Cartes postales avec réponse payée</b>	Toutes destinations	0 fr. 20. ....	.....	id.
<b>Papiers d'affaires</b>	Régime intérieur et franco-colonial	Sous pli ouvert, jusqu'à 20 gr. : 0 fr. 05. Au dessus de 20 gr., même tarif que les lettres, avec faculté de cacheter.....	1 kilog.	Mêmes conditions de dimensions que les lettres dans le régime intérieur et franco-colonial.
	Relations internationales (3)	Jusqu'à 250 gr. : 0 fr. 25. Au dessus de 250 gr. : 0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant.....	2 kilog.	id.
<b>Echantillons</b>	Régime intérieur et franco-colonial (3)	0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant. ....	500 gr.	Dimensions maxima : 0 m. 30, à l'exception des étoffes collées sur papier ou carte mince, dont la longueur peut atteindre 0 m. 45, et des envois en paquets ou tubes qui peuvent également atteindre 0 m. 45 à condition que les autres dimensions ne dépassent pas 0 m. 15.
	Relations internationales (3)	Jusqu'à 100 gr. : 0 fr. 10. Au-dessus de 100 gr. : 0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant. ....	350 gr.	Dimensions maxima : 0 m. 30 × 0 m. 20 × 0 m. 10 ou, si les paquets ont la forme de rouleaux, 0 m. 30 de longueur sur 0 m. 15 de diamètre.
<b>Imprimés (2)</b>	Régime intérieur et franco-colonial	0 fr. 05 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant. ....	3 kilog.	Comme les lettres du régime intérieur et franco-colonial.
	Relations internationales (3)	Id. ....	2 kilog.	id.

*Taxe de recommandation* : 0 fr. 25 pour toutes catégories et toutes destinations. — *Avis de réception* : 0 fr. 25.

*Coupons réponse* : Prix de vente : 0 fr. 35. — Coupons réponses reçus de l'extérieur, échangés contre timbres de 0 fr. 25.

(1) **Lettres**. — Taxe facultative au départ. En cas de non affranchissement ou d'insuffisance d'affranchissement au départ, les lettres sont taxées, à l'arrivée, au double tarif, ou au double de l'insuffisance. — **Autres objets**. — Affranchissement, au moins partiel, obligatoire au départ. Taxe à l'arrivée : double de l'insuffisance.

(2) Les cartes postales illustrées affranchies à 0 fr. 05 entrent dans la catégorie des *Imprimés* ainsi que les *Cartes de visite* qui, dans le régime franco-colonial, peuvent, comme les cartes illustrées, comporter 5 mots de correspondance manuscrite.

(3) Les papiers d'affaires, échantillons et imprimés doivent être sous enveloppes, plis ou paquets ouverts ou faciles à vérifier.

# ANNEXE

au Journal officiel des Etablissements français de l'Océanie du 1<sup>er</sup> août 1916.

## ŒUVRE DE LA " CROIX-ROSE "

Comité des anciens élèves..... 780 »

## " ŒUVRE DU SOLDAT TAHITIEN AU FRONT "

Pour le Comité d'Ambulance et d'assistance coloniales..... 1.500 »

## Association des Dames françaises de la " CROIX-ROUGE "

L'équipage du " Kersaint "..... 65 »

## ŒUVRES DE LA GUERRE

Moitié de la recette encaissée aux guichets du Palais-Théâtre et du Casino pour la soirée du 14 juillet.. 817 »

## " ASILE DES RÉFUGIÉS BELGES A LONDRES "

Vente de cartes postales au profit de " l'Asile des Réfugiés Belges à Londres..... 575 75

## SOUSCRIPTION PUBLIQUE

au profit des Français victimes de la Guerre

LISTE N° 335: M. G. DUPIRE

*Ile Tubuai*

Dupire.....	20 »
Temanaha a Taromaitepua.....	5 »
Hauhiva a Taromaitepua.....	5 »
Jacques Dupire.....	2 50
Théodore Hoffmann.....	2 50
Tuteapuarii a Faana.....	2 50
Peetuarii Hoffmann.....	2 »
Tuaana a Tehoiri.....	10 »
Tefa a Tehoiri.....	5 »
Fernande Le Prado.....	5 »
Tuaana v.....	5 »
Iatopa a Tehoiri.....	5 »
Apiatara a Tehoiri.....	2 50
Haturau a Tehoiri.....	2 50
Taufa a Tatarata.....	2 »
Teriitemana a Tehoiri.....	1 »
Paparai a Tatarata.....	1 »
Tane v.....	1 »
Haturau v.....	1 »
Apiatara v.....	1 »
Haro a Hauhiva.....	5 »

Tetauru a Tehoiri.....	2 »
Tetauru v.....	1 »
Hoanuu a Hoohtarorea.....	2 »
Teriinatua a Moemaio.....	1 »
Teriinatua v.....	1 »
Helena a Moemaio.....	0 50
Toatua a Taarea.....	2 50
Toatua v.....	2 50
Taura a Hauhiva.....	2 50
Taura v.....	2 50
Manaha a Tanepau.....	2 »
Moeterauri a Tanepau.....	2 »
Moeterauri v.....	1 »
Manaha v.....	1 »
Teura a Teata.....	5 »
Tuahine v.....	5 »
Paei a Ratia.....	2 »
Paei v.....	2 »
Timona a Ratia.....	1 »
Teriihioroa a Ratia.....	1 »
R. P. Caprais Cavaignac.....	5 »
R. P. Arsène Prat.....	5 »
Thomas Prat.....	5 »
Thomas v.....	2 »
Tetavivo a Hauhiva.....	1 »
Lon-Gu.....	5 »
Lo-Poun.....	5 »
Lo-Seong.....	5 »
A-Chiou.....	1 »
Matuama a Patii.....	2 »
Tino a Hauata.....	0 50
Tauturu a Hauata.....	1 »
Paora a Teara.....	2 »
Ronoteuruura a Hauhiva.....	2 »
Thariot.....	4 »
Li-Fa-Hin 1584.....	10 »
Hareva a Pirato.....	1 »
Hareva v.....	1 »
Rauava a Peretau.....	1 »
Maitu a Pirato.....	1 »
Tavi a Tematauatapu.....	1 »
Roi.....	2 »
Titahiti a Tamarohirani.....	2 »
Titahiti v.....	1 »
2 enfants a Titahiti.....	2 »
Mauriorono a Mae.....	1 »
Mauriorono v.....	1 »
Matani.....	1 »
Teanunoa a Viriamu.....	3 »
Teriiarota a Viriamu.....	2 »
Tino v.....	0 50
Paia a Teuira.....	1 »
Paia v.....	1 »
Romea a Tamarono.....	1 »
Mataeia a Moe.....	1 »
Tamatatuava.....	1 »
Tauvi a Tamatoa.....	1 »
Turere a Romea.....	1 »

Taputuura.....	2 50
Tupu.....	2 50
Taputuura v.....	1 »
Teuruna.....	1 »
Hina.....	1 »
Tapuiti.....	1 »
Mairau.....	0 50
Moe.....	0 50
Beretei.....	0 50
Matahi.....	0 50
Terai.....	0 50
Tetua.....	0 50
Tiarere.....	0 50
Teuru.....	0 50
Mauriautoi.....	5 »
Mauriautoi v.....	2 »
Oro a Mauriautoi.....	0 50
Taputupuniava a Taahitini.....	5 »
Taroanui a Mahaa.....	1 »
Taroanui v.....	1 »
Moerani a Patii.....	2 50
Moerani v.....	1 50
Tetuaitevai v.....	0 50
Taihatu a Faana.....	4 »
Marena a Taahitini.....	2 »
Johannessen.....	15 »
M <sup>me</sup> Johannessen.....	10 »
Paremai v.....	1 »
Mac Leod.....	15 »
Leonard Godfrey.....	8 »
Tematatupo a Tetuauri.....	1 »
Tefa v.....	1 »
Viriama a Hauata.....	2 50
Viriamu v.....	0 50
Romea a Tamarono.....	0 50
Tirinui a Tahuhuterani.....	0 50
Mauritera a Tahuhuterani.....	0 50
Total.....	302 50

## LISTE N° 385 : M. ANCHARTECHAHAR

Sous-Agent spécial de Huahine.

*Fonctionnaires de Huahine.*

Teriitevaearai a Mai.....	5 »
Mahei a l'horai.....	5 »
Tae a Tai.....	2 50
Anchartéchar.....	5 »
Guitteny.....	2 50
Tumata Lemaire.....	5 »
Hahe.....	5 »
Hahau a Tuparau.....	5 »
Tautua a Maiterai.....	5 »
Tufarere.....	5 »
Huui a Paoaafaité.....	5 »
Rua a Faarepa.....	2 50
Pau a Haumani.....	5 »
Teihoarii.....	2 50
Temauri a Maiterai.....	5 »
Hanere a Pahape.....	5 »
Teraimanu.....	5 »
Maerurua a Tarepa.....	5 »
Total.....	80 »

## LISTE N° 389 : M. TEMAURI A MAITERAI

Chef de Tefarerii.

Tutea a Tehahe.....	I »
Rivai a Pira.....	I »
Teriipuhia a Reihia.....	I »
Faite a Teheiuira.....	I »
Mahahe a Tuariihionoa.....	I »
Tehui a Papu.....	I »
Farani a Paa.....	I »
Ri a Teura.....	I »
Pau a Pau.....	I »
Punua a Hanere.....	I »
Tau a Taiarofa.....	I »
Tamatoa a Teururai.....	I »
Teuru a Paarua.....	I »
Taaroa a Teaué.....	I »
Mata a Tihoti.....	I »
Punua a Rimaono.....	I »
Terai a Maopi.....	I »
Tuterai a Punua.....	I »
Pura a Vanaa.....	I »
Teraa a Maiterai.....	I »
Tofa a Farea.....	I »
Tutea a Teraa.....	I »
Hoatapu a Marama.....	I »
Teiva a Maihi.....	I »
Poroi a Terehu.....	I »
Pau a Teraa.....	I »
Tamihau a Teriiteporouarai.....	I »
Papaura a Marae.....	I »
Tuatahi a Torea.....	I »
Teaué a Teiva.....	I »
Temehu a Puupuu.....	I »
Fete a Hahe.....	I »
Moe a Mauri.....	I »
Tuarae a Tainoa.....	I »
Tainoa a Terehu.....	I »
Taaroa a Puaitara.....	I »
Maui a Urua.....	I »
Taupiri a Teriiorai.....	I »
Rei a Teio.....	I »
Moetarauri a Paati.....	I »
Tinomana a Noho.....	I »
Rere a Paarua.....	I »
Mamara a Temahahe.....	I »
Pureni a Tainoa.....	I »
Ué v. a Paoaafaité.....	0 50
Faatauhi v. a Paremo.....	0 50
Tiarri v. a Tuterai.....	0 50
Toi v. a Marae.....	0 50
Teriivanaa v. a Teururai.....	0 50
Tahi v. a Maiterai.....	0 50
Tetua v. a Marama.....	0 50
Tunui v. a Tori.....	0 50
Haametua v. a Teururai.....	0 50
Tetuanui v. a Titioroi.....	0 50
Hutiti v. a Hui.....	0 50
Teurahutia v. a Miria.....	0 50
Tearere v. a Tamatoa.....	0 50
Terai v. a Faarepa.....	0 50
Punua v. a Patere.....	0 50

Maopi v. a Faatoa.....	0 50
Ana v. Somner.....	0 50
Taria v. a Taitapu.....	0 50
Terii a Puni.....	0 50
Teraa v. a Teheiura.....	0 50
Hopara v. a Teraa.....	0 50
Vahine v. a Teiva.....	0 50
Poura v. a Paarua.....	0 50
Paparii v. a Maratai.....	0 50
Tetua v. a Hanere.....	0 50
Ireni v. a Teriiteporouarai.....	0 50
Marae v. a Ite.....	0 50
Vahine v. a Vanaa.....	0 50
Tetua v. a Paarua.....	0 50
Teane v. a Puhia.....	0 50
Nui v a Tainoa.....	0 50
Pai v a Marae.....	0 50
Tu v a Roo.....	0 50
Tainoa v a Riaria.....	0 50
Taupiri v a Rafea.....	0 50
Moetarauri v a Metua.....	0 50
Tino v a Paati.....	0 50
Metua v.....	0 50
Toimata v a Teme.....	0 50
Tahirihi v.....	0 50
Teiva v a Tiripi.....	0 50
Marau v Paeotini.....	0 50
Marurai v Pihatai.....	0 50
Neu v Teheiura.....	0 25
Ariiochau v.....	0 25
Tutahitini.....	0 25
Faite a Teriivanaa.....	0 25
Tinomana.....	0 25
Marama a Tehaapapa.....	0 25
Vaiarii a Tutea.....	0 25

Total.....

67 25

## LISTE N° 396 : HUUI A BAOAA FAITE

Chef de Fiti.

Huui a Baoaafaite.....	1 »
Arii v.....	0 50
Hauarii a Huui.....	0 50
Tia v.....	0 50
Nania a Huui.....	0 50
Mahuru a Huui.....	0 50
Turere v.....	0 50
Etua.....	0 50
Teihotaata a Tereua.....	0 50
Taohi a Mai.....	0 50
Faahira v.....	0 25
Bofatu v.....	0 25
Ravea v.....	0 25
Terii.....	0 25
Beni.....	0 25
Ariiotai a Tuparau.....	0 25
Ariitai v.....	0 25
Teio.....	0 25
Nui v.....	0 25
Baia a Ropati.....	0 25
Toofa v.....	0 25
Tehiura.....	0 25

Taupoo a Buupuu.....	0 50
Tuhei v.....	0 50
Vahine v.....	0 50
Tama a Maiti.....	0 50
Tama v.....	0 50
Nui.....	0 25
Fanau v.....	0 25
Teura.....	0 50
Mama v.....	0 50
Tainoa v.....	0 25
Terii v.....	0 25
Mana.....	0 25
Teroro v.....	0 25
Teihotu a Teau.....	0 50
Teehu v.....	0 25
Rai.....	0 25
Teuru a Ohu.....	0 50
Teuru v.....	0 25
Faraa.....	0 25
Tahuri a Faarepa.....	0 50
Tahuri v.....	0 50
Mareta v.....	0 25
Terii Oroi.....	0 25
Haamoe a Moe.....	0 50
Raihau v.....	0 50
Nani v.....	0 50
Rai a Tiihiva.....	0 50
Rai v.....	0 50
Tearo a Raioroa.....	0 25
Tearo v.....	0 25
Tehaurai.....	0 25
Teahui a Tiihiva.....	0 25
Teahui v.....	0 25
Natua.....	0 25
Natua v.....	0 25
Tauraa a Tiatoa.....	0 25
Tauraa v.....	0 25
Tama a Fiihare.....	0 25
Tuaana v.....	0 25
Teiho.....	0 25
Manito.....	0 25
Areva.....	0 25
Fao.....	0 25
Tehani v.....	0 25
Baora a Itae.....	0 25
Baora v.....	0 25
Metua a Rima.....	1 »
Hei v.....	0 50
Metua v.....	0 50
Tumu.....	0 50
Mai.....	0 25
Toro a Tetuaura.....	0 25
Mau v.....	0 50
Tehei v.....	0 50
Fauatia a Tutamu.....	0 25
Teroi v.....	0 25
Faatau.....	0 25
Repeta v.....	0 25
Tafeta a Fareniau.....	0 50
Terii v.....	0 50
Tehi a Fareniau.....	0 50
Ani v.....	0 50

Beni a Tiihiva.....	0 25
Bapaâ a Turaiarii.....	0 25
Tautu a Baoaafaité.....	0 25
Temechu.....	0 50
Terii a Fao.....	0 25
Teriitaumi a Faite.....	2 »
Terii v.....	0 50
Tehaamana.....	0 50
Tau a Itae.....	0 50
Itae.....	0 50
Itae v.....	0 50
Terii a Itae.....	0 50
Arofamai v.....	0 50
Tutaitai a Tai.....	0 25
Tutaitai v.....	0 25
Tetua v.....	0 25
Ruahe.....	0 25
Ruahe v.....	0 25
Tuhiro a Raioaoa.....	0 25
Tuhiro v.....	0 25
Faarâ.....	0 25
Natua v.....	0 25
Haï etahi.....	0 25
Tehahe v.....	0 50
Tauraa a Teurai.....	0 50
Bapaoa v.....	0 50
Teura a Faatau.....	0 50
Tehui v.....	0 50
Faara.....	0 25
Mate v.....	0 25
Nui v.....	0 50
Titi v.....	0 50
Amu.....	0 25
Rua a Faarepa.....	1 »
Rua v.....	0 50
Tavae.....	0 50
Baari a Raioaoa.....	0 25
Baari v.....	0 25
Naho a Haavi.....	0 25
Naho v.....	0 25
Ana a Raioaoa.....	0 50
Ana v.....	0 50
Imihia a Maiouma.....	0 50
Imihia v.....	0 50
Tatua.....	0 25
Tetiamana.....	0 25
Beni.....	0 25
Fanau v.....	0 25
Bonao.....	0 25
Bitav.....	0 25
Taoahere v.....	0 50
Huri.....	0 25
Tutama.....	0 25
Taamato.....	0 25
Tuarae.....	0 25
Vahine v.....	0 25
Tutapu.....	0 50
Tefena.....	0 25
Terii Itae.....	0 25
Rei v.....	0 25
Taoa a Ihorai.....	0 50
Here e Avera.....	0 20

Tavaea a Pahapi.....	0 50
Tavaea v.....	0 50
Teahu.....	0 50
Tetua v.....	0 50
Total.....	54 95

## LISTE N° 397 : MAHEI a IHORAI.

## Chef de Haapu.

Mahei a Ihorai.....	1 »
Teroo a Aharau.....	0 50
Manu a Mahei.....	1 »
Natua a Aa.....	1 »
Teeeva a Huui.....	1 »
Taiaroha a Ihorai.....	1 »
Aretemoé Tereua.....	1 »
Tamaroa a Maiotui.....	1 »
Faatauiru Tupuai.....	1 »
Faarahia a Marii.....	1 »
Teriitaohia a Tino.....	0 50
Utihia Aa.....	1 »
Huui a Huui.....	1 »
Aa a Onaona.....	1 »
Tautu a Aa.....	1 »
Titifa Faaori.....	1 »
Vahinemoea.....	1 »
Teihotaata.....	1 »
Taumihau Maiotui.....	1 »
Manoi.....	1 »
Teheiuira Teihotaata.....	1 »
Teieroa.....	1 »
Taohio a Rari.....	0 50
Teraihoarii.....	1 »
Teave a Temaiana.....	1 »
Ahuura Teheiuira.....	0 50
Terii a Ahuura.....	0 50
Ss Brff.....	1 »
Vehia a Taohia.....	0 50
Teheiuira Teriitahi.....	1 »
Teurahutia.....	1 »
Punuaarii Teriirere.....	1 »
Tematahiapo.....	0 50
Teraitua.....	1 »
Anuanu.....	1 »
Tamarere.....	1 »
Paati Taimoe.....	1 »
Tetia Huui.....	1 »
Ariihoro.....	1 »
Tehotaata Maiotui.....	1 »
Tehaamaru v. Raau.....	0 50
Fanaumaræ.....	0 50
Tetuairavea Maratai.....	0 50
Tenuutaata v.....	0 50
Vahinerii Maiotui.....	0 50
Tauarii v.....	0 50
Teatarauuru.....	0 50
Tetuanui v.....	0 50
Teurahutia v.....	0 50
Aho v. Amai.....	0 50
Marevareva v.....	0 50
Tahurai Rari.....	0 50
Titie v. Temaiana.....	0 50

Teihotu v. Huatere.....	0 50
Tetutaata v. ....	0 50
Toitaata v. ....	0 50
Fanauurainarae v.....	0 50
Tetuatiti v. a Aa. ....	0 50
Rau v. a Aa. ....	0 50
Tapairu v. ....	0 50
Terai v. ....	0 50
Fanaumarae v.....	0 50
Manava v. a Tapu. ....	0 50
Uraore v.....	0 50
Tahipiri v.....	0 50
Hururau v. ....	0 50
Tehihio v.....	0 50
Matahura v.....	0 50
Teriimoenau v.....	0 50
Teurairere v.....	0 50
Teuraheia v. ....	0 25
Ahuura v.....	0 50
Tematafaainuu v. ....	0 50
Teraieofa v. ....	0 50
Tauehiti. ....	0 50
Huria a Temarii.....	0 50
Teaveura. ....	0 50
Huiata.....	0 50
Tetuanuihaamarere.....	0 25
Matau. ....	0 50
Raurii.....	0 50
Teuai. ....	0 25
Tetuaemoe. ....	1 »
Tetuareia.....	0 25
Papae. ....	1 »
Teeva. ....	0 25
Taumihau. ....	0 25
Tumata a Teae.....	0 25
Fanaumarama. ....	0 25
Tamateihoura.....	0 25
Teriiruiru. ....	0 25
Raitumatuma.....	0 50
Toimata.....	0 25
Mihuraa.....	0 50
Tetuaura. ....	0 25
Faarere a Teave. ....	0 25
Tetuanui. ....	0 25
Tetauira a Ta'e.....	0 25
Fetiaura. ....	0 25
Tetuahurouroa.....	0 25
Tetuanui. ....	0 25
Tehea v. Taumanua.....	0 25
Temarutautoofa.....	0 25
Roau a Ta'e.....	0 25
Tevahinetioi.....	0 50
Tererehumoana.....	0 25
Matia Vahinemoea.....	0 25
Toimata. ....	0 25
Teriichu v.....	0 25
Tanerii v.....	0 25
Uratua. ....	0 25
Toimata.....	0 25

Total.....

66 50

## LISTE N° 398 : M. TAUTUA A MAITERAI

Chef de Fare.

Tautua a Maiterai.....	2 »
Teriiputoa. ....	1 »
Teriiputoa v.....	1 »
Paitia. ....	0 50
Terii iti.....	0 50
Tumatariri.....	2 »
Tumatariri v.....	1 »
Moeruru.....	2 »
Ati tinito.....	1 »
Hoahere v.....	1 »
Teina v.....	1 »
Uratua v.....	0 50
Taumanua v.....	1 »
Toiroro v.....	1 »
Tata.....	1 »
Tutu. ....	1 »
Aru v.....	0 50
Marota v.....	0 25
Hutia v.....	0 25
Ru v.....	0 50
Toofa.....	0 50
Tamaiti.....	1 »
Aano v.....	0 50
Rere v.....	0 50
Tuane v.....	1 »
Arai.....	1 »
Metuarii.....	1 »
Metuarii v.....	1 »
Papare v.....	1 »
Tenana. ....	0 50
Tumauui.....	0 50
Toarii.....	1 »
Toarii v.....	1 »
Vavae v.....	0 50
Taarii.....	0 25
Taarii v.....	0 25
Pepe.....	1 »
Haapii v.....	1 »
Nanuaïterai.....	0 50
Naura.....	1 »
Marae v.....	1 »
Tehaamana.....	1 »
Tavaeura v.....	1 »
Mata v.....	0 50
Maehaa.....	1 »
Taneraï.....	1 »
Teheïura.....	0 50
Viria.....	0 50
Tihihio.....	0 50
Tihihio v.....	0 50
Tearoha.....	0 50
Tetua v.....	0 50
Faarere.....	0 50
Tahuri.....	1 »
Teriitahi.....	1 »
Haamanu v.....	0 50
Papae.....	1 »
Papae v.....	0 50
Irihaï v.....	0 50

Papaiti.....	1 »
Taahi v.....	0 50
Terupe.....	0 50
Tiarii.....	1 »
Tiarii v.....	1 »
Puarii.....	1 »
Taarii.....	0 50
Taroo.....	1 »
Taoahere v.....	1 »
Terii.....	0 50
Poino.....	0 50
Teatahi.....	0 50
Umere v.....	0 50
Terii.....	0 50
Purotu v.....	0 50
Piihare.....	0 50
Piihare v.....	0 50
Tirara.....	0 50
Poaitu.....	1 »
Punu.....	1 »
Teehu.....	0 50
Terai.....	0 50
Aroarii.....	1 »
Aroarii v.....	1 »
Hutia.....	0 50
Fetu.....	0 50
Teinaore.....	0 50
Maiahu.....	0 50
Eteta v.....	0 50
Manoi.....	0 50
Taero.....	0 50
Taero v.....	0 50
Roo.....	0 75
Marii.....	0 50
Vahine.....	0 50
Matohi.....	0 50
Tehei.....	0 25
Faataio.....	0 25
Faahere.....	0 50
Nui v.....	0 50
Pae.....	0 50
Marae v.....	0 25
Tupuraa.....	0 25
Fanau v.....	0 50
Temanava.....	0 50
Teora a Temanava.....	0 25
Tapeta a Temanava.....	0 25
Paora.....	0 50
Taumihau v.....	0 50
Pahuti.....	0 50
Upoo v.....	0 50
Haavi a Pahuti.....	0 25
Maato v.....	0 25
Tetia v.....	0 25
Teihotu a Taraa.....	0 50
Tita a Arama.....	0 25
Viu v.....	0 25
Putu.....	0 50
Putu v.....	0 50
Atu.....	0 25
Arama.....	0 50
Arama v.....	0 50

Hau.....	0 50
Tetuaeraa v.....	0 50
Titiri v.....	0 50
Aimata.....	0 50
Tarioe.....	0 50
Tarioe v.....	0 50
Poia.....	0 25
Moe.....	0 25
Matua.....	0 25
Pouata v.....	0 50
Apere.....	0 25
Raihau.....	0 25
Tiai.....	0 50
Papu.....	0 25
Teipo.....	0 25
Tihoni.....	0 25
Navae.....	0 25
Faatau.....	0 25
Toofa.....	0 50
Temeho.....	0 50

Total.....

88 75

## LISTE N° 399 : M. HAHE.

Chef de Maeva.

Faatau a Faatauiria.....	1 »
Vanaa v.....	1 »
Hutia v.....	1 »
Taata v.....	0 50
Tora v.....	0 50
Tainiua.....	1 »
Tehahe.....	0 50
Hanapaa.....	1 »
Naore.....	0 50
Natua.....	0 50
Terai.....	0 50
Raauri.....	0 50
Tautu.....	1 »
Terii v.....	1 »
Hahe.....	1 50
Rau v.....	0 50
Maiuri v.....	0 50
Tetua v.....	0 50
Faatauiria a Tainanu.....	1 »
Anua v.....	0 25
Taarii v.....	6 50
Tane v.....	0 25
Faatuarai v.....	1 »
Hapai.....	0 50
Patiitii v.....	0 25
Mare a Peni.....	1 »
Otare.....	0 25
Viritahi.....	1 »
Viritahi v.....	0 50
Patiitii.....	0 50
Ruarai.....	0 50
Ruarai v.....	0 50
Rua v.....	1 »
Temanava v.....	1 »
Tauerua v.....	0 50
Tatueua.....	0 50
Tauira v.....	0 50

Tearai v. ....	0 50
Moehau. ....	0 25
Uraore v. ....	0 50
Marea. ....	0 50
Faatau v. ....	0 50
Teriitupuai. ....	1 »
Moemoe v. ....	0 50
Matahi v. ....	0 50
Menema v. ....	0 50
Menema. ....	0 50
Matahi v. ....	0 50
Terii v. ....	0 50
Hahe v. ....	1 »
Hui v. ....	0 50
Mairi. ....	0 50
Mairi v. ....	0 50
Tumaui. ....	0 50
Tuehu v. ....	0 50
Papare v. ....	0 50
Teavae. ....	0 50
Vahine v. ....	0 25
Paa v. ....	0 50
Ruarai. ....	0 50
Rave v. ....	0 50
Tetua. ....	0 25
Tetuaura. ....	0 50
Hiro. ....	0 50
Teriitevaearai. ....	0 50
Tehei. ....	0 50
Teina. ....	0 50
Hutia v. ....	0 25
Turai v. ....	0 50
Maiho. ....	0 50
Teihotua. ....	0 50
Tune v. ....	0 50
Teua. ....	1 »
Mano v. ....	0 50
Ahupu. ....	0 50
Teheiura. ....	0 50
Parii v. ....	0 50
Haheiti. ....	0 50
Maeva v. ....	0 50
Mea v. ....	0 50
Tehahe v. ....	1 »
Opaé. ....	0 50
Hiti. ....	0 50
Teiho. ....	0 50
Tehei. ....	0 50
Matuanui. ....	0 50
Orofaata. ....	0 50
Moehau. ....	0 25
Nui. ....	0 50
Nui a Teheiura. ....	0 25
Tairitu. ....	0 25
Tefana. ....	0 25
Teriitauaroa. ....	0 50
Mahanahana. ....	0 50
Tini. ....	0 25
Tetupua. ....	0 50
Tumaui. ....	0 50
Tehei. ....	0 50
Ahupu a Manutahi. ....	0 50

Tenania v. ....	0 50
Tehahe Faniu. ....	0 50
Temeehu. ....	0 50
Haamaru. ....	0 25
Marama. ....	0 25
Teharetua. ....	1 »
Faniu. ....	0 25
Teanuanua v. ....	0 50
Faimano. ....	0 25
Huiarei v. ....	0 25
Tumataivao. ....	0 25
Tiaitau. ....	0 50
Marae v. ....	0 25
Hapaitahaa. ....	0 25
Tûa v. ....	0 25
Puuhau. ....	0 50
Terii a Pita. ....	0 50
Terai a Pi. ....	0 50
Tefeaatua. ....	0 25
Nui a Maiho. ....	0 25
Maiu. ....	0 25
Pau a Maiho. ....	0 25
Mataê v. ....	0 25
Tuahia v. ....	0 25
Tuehu v. ....	0 50
Miriama. ....	0 25
Apu v. ....	0 25
Manu. ....	0 25
Tupuraa v. ....	0 25
Tetuaura. ....	0 50
Mereta. ....	0 50
Rei. ....	0 50
Punua v. ....	0 50
Rua v. ....	1 »
Aitua v. ....	1 »
Natua. ....	1 »
Paferoo. ....	0 50

Total.....

78 »

## LISTE N° 400 : M. TEIHO A MERETA

*Huahine.*

Tutapu a Oopa. ....	5 »
Tufaarere a Nanua. ....	5 »
Potie. ....	5 »
M <sup>me</sup> Colonpani. ....	5 »
Teihotaata a Mareta. ....	5 »
Aruhau v. ....	5 »
Mai a Tuariihionoa. ....	5 »
Pihahio a Tauotaha. ....	4 »
Teriaviri a Tapi. ....	3 »
Mamoe Marc. ....	2 »
You Sin. ....	2 50
Yuan Hing. ....	1 »
Aioni. ....	1 »
Asini. ....	2 50
Afu. ....	2 50
Akui. ....	1 »
Teihotaata v. ....	2 »
Rcia a Teata. ....	2 »
Mau a Teheiura. ....	2 »
Teruaviri v. ....	2 »

Tutapu v. ....	I 50
Tetua v. a Pihahio. ....	I 50
Pihahio v. ....	I 50
Taerea v. a Pihahio. ....	I 50
Teare a Pihahio. ....	I 50
Tutea a Pihahio. ....	I 50
Tearai v. ....	I 50
Tehinu'a Taerea. ....	I »
Maui a Tetua. ....	I »
Tufaarere v. ....	I »
Tuarai a Tuvairaa. ....	I »
Punua a Tuvairaa. ....	I »
Titiri v. a Ura. ....	I »
Maui. ....	I »
Pouanaa a Tutapu. ....	I »
Taae a Teheura. ....	I »
Tetua a Ariihau. ....	I »
Tatini a Ariihau. ....	I »
Maehaa a Ariihau. ....	I »
Tu a Ariihau. ....	I »
Faatupua a Ariihau. ....	I »
Ariiotare a Ariimate. ....	I »
Teua a Teriaviri. ....	I »
Teua v a Teriaviri. ....	I »
Teaua a Teua. ....	I »
Natua v. Teriaviri. ....	I »
Ahui a Atae. ....	I »
Ahui v. a Atae. ....	I »
Taie a Tuia. ....	I »
Vahinetua a Tufaarere. ....	I »
Taahi a Tufaarere. ....	O 50
Tapu a Tufaarere. ....	O 50
Titiri v a Tufaarere. ....	O 50
Taaau a Tufaarere. ....	O 50
Piehi a Raioaoa. ....	O 50
Piehi v. ....	O 50
Tahi a Piehi. ....	O 50
Teahu a Piehi. ....	O 50
Fano a Titema. ....	O 50
Tuvairaa a Hopue. ....	O 50
Mamoe a Faaahu. ....	O 50
Haamou a Tuvairaa. ....	O 50
Terai v. a Naura. ....	O 50
Tutana a Taahi. ....	O 50
Ivi a Marc. ....	O 50
Ivi v. a Marc. ....	O 50
Mopi a Ivi. ....	O 50
Tihoni a Ivi. ....	O 50
Marae a Rimaono. ....	I »
Marae a Teihotu. ....	O 50
Tamairia a Tutapu. ....	O 50
Fai a Tutapu. ....	O 50
Turu a Tutapu. ....	O 50
Peni a Tutapu. ....	O 50
Rina a Tutapu. ....	O 50
Erena a Taie. ....	O 50
Paitoarehia a Teua. ....	O 50
Matai a Teua. ....	O 50
Tetuanui a Natua. ....	O 50
Etua a Matua. ....	O 50
Moeimi. ....	O 50
Moeimi v. ....	O 50

Manua a Varuarai. ....	O 50
Moua a Tavae. ....	O 50
Toi v a Tuahine. ....	O 50
Tira a Ahui. ....	O 50
Tu a Ahui. ....	O 50
Ioane a Ahui. ....	O 50
Repeta a Ahui. ....	O 50
Iotefa a Ahui. ....	O 50
Miriama a Ahui. ....	O 50
Tupuna a Teriitaria. ....	O 50
Temarii a Taaau. ....	I »
Temarii v. ....	O 50
Haite a Tumatarau. ....	O 50
Va a Tufaarere. ....	O 50

Total.....

120 »

## LISTE N° 405 : M. J. A. BUILLARD

Agent spécial des Iles-Sous-le Vent.

Fonctionnaires.

Versement d'avril 1916.

Tepa a Teriipaia. ....	5 »
Tinirau a Tutaumatarii. ....	2 50
Taeae a Taetaetaa. ....	5 »
Etienne a Tepapa. ....	5 »
Chazal René. ....	50 »
Buillard Joseph. ....	25 »
Ani Atani. ....	2 50
Toofa a Haapii. ....	5 »
Teuarai a Taea. ....	5 »
Moetu a Tuarae. ....	5 »
Hauarii a Mauai. ....	2 50
Tefatutiri a Taea. ....	2 50
Toa a Maruaiai. ....	5 »
Teunu a Taimama. ....	2 »
Tarua a Teheura. ....	2 50
Tatavae a Uta. ....	2 »
Teriipaparetua. ....	5 »
Teriitihau a Teheura. ....	5 »
Teriimarutea a Tefaaoa. ....	5 »
Thirèl. ....	10 »
Dugourd. ....	30 »
Autai a Raovae. ....	5 »
Teriifaotua. ....	5 »
Teihotua a Taerea. ....	2 50
Taetaea a Aa. ....	5 »
Tuaivi a Teuira. ....	2 50
Tetuanui e Tumau. ....	2 50
Paia a Teroo. ....	2 50
Tehaameamea a Teiho. ....	5 »
Tefa a Teriipaia. ....	2 50
M <sup>me</sup> Sanquer. ....	5 »
Tapati. ....	2 50
Tinirau a Tutaumatarii. ....	2 50

Total.....

224 »

Total des listes ci-dessus.. 1.081 95

Report des listes précédentes..... 165.331 69

Total général..... 166.413 64